

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques –
Arrondissement de Bayonne

PROCES-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2021

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45*

L'an deux mil vingt et un, le 3 juin, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORREGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, Mme BENSOUSSAN (à partir de 18h07), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de 19h14), Mme LIOUSSE (jusqu'à 20h10), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL; M. SÉVILLA à Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme ZITTEL à Mme DUHART, M. ESTEBAN à M. ABADIE (jusqu'à 19h14) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD (à partir de 20h10)

Absent (s) :

Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 18h07, délibération n°7)

Le Maire

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

ADMINISTRATION GENERALE	7
1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales	7
CULTURE ET PATRIMOINE	8
2. Travaux de restructuration/extension de la médiathèque centrale de Bayonne - Lancement de la consultation des entreprises et signature des marchés	8
3. Musée Bonnat-Helleu - Marchés publics pour la conservation-restauration des œuvres et leur transport, dans le cadre du chantier des collections - Révision de l'allotissement de l'accord-cadre pour la conservation-restauration des peintures et de leur cadre et indemnisation des candidats	9
4. Musée Bonnat-Helleu - Prêt de deux œuvres au profit du Musée Carnavalet dans le cadre de l'exposition " Marcel Proust, un roman parisien"	9
5. Musée Bonnat-Helleu - Restauration d'un ensemble de dessins d'Henri-Achille Zo - Convention de prêt avec l'Institut National du Patrimoine.....	10
6. Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne - Acquisition de deux vases de Ciboure et acceptation d'un don de trois dessins de Ramiro Arrue.....	10
7. DIDAM - Exposition HUGO PRATT, Dessin au long cours.....	11
8. Subvention exceptionnelle d'investissement en faveur de l'association La Locomotive	12
9. Exposition "Dantzaz ele / A propos de danse" au cloître de la Cathédrale Sainte-Marie du 21 août au 12 septembre 2021	12
10. Edition 2021 du festival Paseo	13
11. Adhésion de la Ville de Bayonne au Pass Culture.....	16
12. GIP Cafés Cultures - Adhésion de la Ville de Bayonne et désignation de son représentant.....	17
13. Mise en œuvre opérationnelle par l'Office de Tourisme de Bayonne de divers spectacles programmés à Bayonne	17
DEVELOPPEMENT URBAIN	18
14. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine.....	18
15. Renouveau de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) - Désignation des membres nommés	19
ENFANCE – JEUNESSE - EDUCATION.....	19

16. Fourniture de repas pour les services de restauration collective assurés par la Ville - Lancement de la consultation, signature de l'accord-cadre.....	19
ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS	25
17. Plaine d'Ansot – Adhésion à la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques	25
ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE	26
18. Toponymie - Dénomination de voies et lieux	26
19. Droits de place - Poursuite des mesures de soutien liées à la crise sanitaire de la COVID-19 – Exonération des redevances d'occupation du domaine public	26
20. Présentation et validation de la charte de l'arbre de la Ville de Bayonne.....	27
21. Evaluation de la valeur financière d'un arbre.....	31
EVENEMENTIEL ET ANIMATION.....	31
22. Tremplin musical Bayonne Live 2021 - Règlement du concours.....	31
23. Partenariat des principaux événements bayonnais - Approbation du modèle de convention-type à intervenir.....	32
FINANCES	33
24. Délégation d'attributions du conseil municipal au Maire - Précisions relatives à la gestion des emprunts.....	33
25. Exercice 2020 - Budget principal et budgets annexes - Comptes de gestion	33
26. Exercice 2020 – Budget principal – Compte administratif	34
27. Exercice 2021 - Budget principal - Affectation du résultat de fonctionnement 2020.....	34
28. Exercice 2020 - Budget annexe des Fêtes traditionnelles et de la temporada - Compte administratif.....	34
29. Exercice 2020 - Budget annexe des parcs de stationnement - Compte administratif 2020.....	34
30. Exercice 2021 - Budget annexe des parcs de stationnement - Affectation du résultat d'exploitation 2020.....	34
31. Taxe foncière sur les propriétés bâties : nouvelles modalités nationales de calcul et maintien de l'exonération partielle de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation à compter de 2022.....	43
32. Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers - Année 2020	43

33. Remises gracieuses de créances	44
INFRASTRUCTURES	44
34. Enfouissement de lignes électriques avenue Louis de Foix lié aux travaux du Trambus (ligne 2) – Approbation du montant et du plan de financement en fonction de l’inscription aux programmes d’électrification du Syndicat d’Energie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA) et du financement des travaux	44
MARCHÉS PUBLICS	47
35. Restructuration et extension du groupe scolaire du Prissé - Avenant au marché de maîtrise d’œuvre.....	47
36. Fourniture de matériaux de voirie – Lancement de la consultation et signature des accords-cadres	48
37. Acquisition de services de télécommunications et d’accès à internet pour les besoins des services municipaux et des établissements scolaires – Lancement de la consultation des entreprises et signature des accords-cadres.....	48
38. Détection et géoréférencement du réseau d’éclairage public, contrôle et analyse de conformité du relevé effectué, menés par les villes de Bayonne et d’Anglet – Rémunération d’un relevé test de géodétection effectué en phase consultation	49
POLITIQUE DE LA VILLE.....	51
39. Attribution des subventions par la Ville de Bayonne aux projets menés par des associations dans les quartiers prioritaires, dans le cadre de l’appel à projet 2021 lancé par le GIP-DSU	51
POLITIQUE LINGUISTIQUE.....	54
40. Petite enfance - Crèche municipale Saint-Esprit : démarche de labellisation de la section bascophone - plan d'accompagnement CAPB 2021-2024.....	54
41. Association Euskaltzaindia / Académie de la langue basque - Avenant n°2 à la convention pour l'année 2021.....	56
42. Office Public de la Langue Basque - Convention de partenariat pour la période 2021-2024 - développement d'un traducteur automatique neuronal français/basque - basque/français.....	56
RESSOURCES HUMAINES.....	57
43. Modification du tableau des effectifs.....	57
SPORTS.....	57
44. Attribution d'une bourse d'aide à la préparation olympique en faveur de Perle Bouge.....	57
SYSTEMES D’INFORMATION	58

45. Acquisition de matériels, de logiciels et de prestations d'intégration associées dans l'optique de la mise en place d'un plan de reprise d'activité ou de continuité d'activité du système d'information - Lancement de la consultation des entreprises et signature du marché public	58
46. Participation de la ville à une expérimentation visant à développer l'Open Data	59
TRANQUILITÉ PUBLIQUE.....	59
47. Protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre par le maire envers les auteurs de faits portant atteintes au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la tranquillité publiques.....	59
TEMPORADA	63
48. Mise à disposition des arènes.....	63
49. Contrats d'engagement des professionnels taurins.....	64

M. LE MAIRE : Je déclare ouverte la séance de ce conseil municipal. Je demande à notre benjamin, Étienne Boutonnet, de bien vouloir faire l'appel.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : (*Appel des présents*)

M. LE MAIRE : Je vous remercie pour cet appel des présents. Je voudrais d'abord que nous puissions procéder à l'approbation du procès-verbal de notre dernière séance du conseil municipal. C'était le 8 avril dernier. Nous n'avons pas reçu, dans les services, d'observations concernant ce procès-verbal. Vous pouvez encore, à l'instant, nous faire part d'observations. Si ce n'est pas le cas, nous considérons que ce procès-verbal est approuvé.

Je voudrais, avant que l'on commence la lecture des rapports, très brièvement évoquer le sujet des langues régionales. Nous nous sommes retrouvés très nombreux l'autre jour, samedi dernier exactement, à 16 heures devant la salle Lauga, pour participer à un rassemblement très large, très, très large, et très rassurant de ce point de vue. Je voulais vous dire quelle était ma satisfaction, et je sais aussi que c'est la vôtre, puisque vous étiez tous et toutes présents, en tout cas d'intention pour ceux ou celles qui n'ont pas pu venir, c'est le cas pour certains d'entre nous. Et donc, j'ai vu aussi que l'Assemblée des Régions de France venait de prendre une délibération qui vient aussi avec l'ensemble des présidents de Région, dont notre président de Région évidemment - mais lui s'était déjà manifesté clairement - tous les présidents de Région de France ont adressé au Président Macron un courrier daté du 2 juin, c'est tout récent, pour demander à ce que ce sujet de l'enseignement immersif puisse être traité rapidement. Le prochain conseil communautaire aura vraisemblablement, sur ma demande, à prendre une motion, vraisemblablement pour venir en soutien des demandes qui concernent les cinq communes qui ont fait des demandes d'ouvertures de classes à l'immersion. Et donc, il sera logique que la Communauté d'agglomération compétente au titre de la politique linguistique vienne prendre une telle motion. Les choses ne sont pas encore préparées, mais elles sont dans nos têtes.

Je vois que Mathieu Bergé veut prendre la parole. Vous avez la parole.

M. BERGÉ : Merci beaucoup, Monsieur le Maire, pour cette intervention. Nous avons prévu, sur les points de politique linguistique, de vous proposer d'adopter une motion en conseil municipal également sur cette question. Donc, à voir s'il y a la possibilité de la produire d'ici la fin de la session pour que nous puissions conjointement la voter. Juste vous dire qu'une fois de plus – et je partage votre analyse – la manifestation de ce week-end a montré le consensus social, politique et institutionnel que nous avons sur la politique linguistique en Pays basque. Et je pense que nous ne pouvons que nous en féliciter collectivement. Il est clair que la politique linguistique ne relève pas d'enjeu politique en Pays basque entre nous aujourd'hui, et je pense que c'est ce qui renforce la politique linguistique, qui en a bien besoin.

Dire quand même que c'est une occasion manquée historique, puisqu'avec la loi Molac c'était pour la première fois une forme d'officialisation des langues régionales et territoriales dans la République, pour aller au-delà du caractère symbolique de l'article 75.1 de la Constitution qui les plaçait au patrimoine de la France. Et c'est là quand même qu'on peut se questionner, j'allais dire d'une certaine manière, sur la déclaration d'amour et la proposition de contrat social rénové que faisaient les parlementaires avec cette proposition de loi. C'est bien une

proposition de loi et non un projet, c'est-à-dire qui n'était pas d'initiative gouvernementale, mais qui était d'initiative de la représentation nationale qui porte la souveraineté populaire et donc qui, quelque part, avait adopté de manière transpartisane cette proposition de loi. Et de voir, je dirais, la double réaction réactionnaire et extrêmement conservatrice de l'exécutif d'une part, du Président qui n'a pas adopté les décrets d'application et qui a laissé à son ministre de l'Éducation nationale le loisir de motiver 60 députés de la majorité pour porter ce recours au Conseil constitutionnel. Sur le recours du Conseil constitutionnel, ce que nous pouvons regretter, parce que le Conseil constitutionnel, même si l'on respecte l'État de droit, donne une interprétation de la Constitution, et ce qui est à regretter, c'est que l'interprétation de la constitution qu'il a donnée nous ramène aux heures les plus fortes, j'allais dire du, non pas du jacobinisme, mais du nationalisme jacobin porté en 1794 par Barère et son texte sur les idiomes, quand il disait notamment « la trahison par les Basques ». C'est un peu la même chose au niveau de la IIIe République. Donc, on a quand même une interprétation qui nous fait revenir quasiment deux siècles en arrière. Et c'est dommage parce que je pense qu'ici on aurait été d'accord pour rénover ce contrat social républicain autour de nos langues territoriales.

Sur Bayonne, cela nous concerne. Vous avez évoqué les demandes d'ouverture, notamment immersives, dans le public, qui ont eu lieu cette année. Il y a trois ou quatre communes. Je nous rappelle collectivement que, dans le plan de développement de la politique linguistique en faveur de la langue basque à Bayonne, il est inscrit que nous souhaitons ouvrir sur la rive gauche une section immersive dans le public. Il y en a déjà une sur la rive droite à l'école maternelle Jules-Ferry. Je vous rappelle que dans notre plan linguistique, il est inscrit d'ouvrir une section immersive sur la rive gauche de l'Adour dans les écoles publiques, sachant qu'à Bayonne, nous avons 15 % des enfants qui sont scolarisés en langue basque pour rappel, 20 % à Anglet et 25 % à Biarritz. Donc, cela ne ferait pas de mal pour dynamiser la politique linguistique bayonnaise. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord, de commencer maintenant la lecture de nos rapports. Peut-être vous dire aussi que si nous sommes encore ici à la salle Lauga, c'est que la Maison des associations est encore, comme vous le savez, le centre de vaccination, un centre du reste qui marche très, très fort et où j'ai le chiffre parce que notre Directeur général des services vient de me le communiquer : à ce soir, 42 241 personnes ont reçu leur vaccin dans ce centre. 42 241. 80 % de ces vaccins sont les vaccins Pfizer et les autres sont principalement Moderna et Astrazeneca, comme vous pouvez facilement l'imaginer. C'est l'équivalent de la population de la ville de Bayonne, tout au moins des adultes. Mais ce centre de vaccination, en réalité, a vacciné quasiment 75 % de personnes qui ne sont pas domiciliées sur Bayonne. Ça, ce sont les conséquences de la ville centre. C'est aussi parce que beaucoup de gens travaillent à Bayonne, il y a 32 000 personnes qui travaillent sur la ville de Bayonne. Et puis ce sont, tout simplement, les effets de la centralité. Je voulais juste vous donner ce chiffre qui est assez impressionnant. Il m'a moi-même un peu surpris tout à l'heure, lorsqu'il m'a été communiqué.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales

Je commence, si vous en êtes d'accord, avec le premier rapport qui est le compte-rendu des décisions du Maire, prises dans le cadre des dispositions du Code général des collectivités territoriales. Vous en avez pris connaissance très, très en amont, enfin, et vous le demandiez, et l'on a tenté de faire le mieux que possible de cette réunion du Conseil. Et donc je vous demande si vous avez malgré tout, alors même que vous aviez la possibilité de formuler vos demandes auprès de notre secrétariat, s'il y avait des questions, parce qu'elles peuvent encore être posées. Oui, Madame... Le temps qui vous a été donné n'a pas été suffisant, Madame ? Vous allez nous expliquer.

Mme HERRERA-LANDA : Non, c'est juste... Cela ne demandera pas de réponse. Mais honnêtement, nous n'avons pas pris le soin ou le temps suffisant pour toutes les analyser. Mais par contre, comme les commissions sont arrivées après, nous ne savions pas forcément si ces points seraient analysés en commission ou pas, puisque l'on a reçu ces questions avant que certaines commissions ne se déroulent. On ne connaissait pas l'ordre du jour des commissions à l'avance et c'est un peu normal. Donc, cela n'amènera pas de réponse ce soir.

C'est justement deux demandes d'information complémentaire sur la décision n°6 sur les abris vélos. Le souhait ce serait - et si possible, que ce soit porté à la connaissance du public - la demande du plan de déploiement des abris vélos et aussi des espaces de sécurisation des vélos en ville, parce que l'on a un peu de mal... au titre des différents intervenants qu'il peut y avoir sur ce sujet, on voit des dispositifs qui sont installés, mais nous n'avons ni la cartographie, ni les échéanciers, ni le nombre qui sera atteint, d'autant qu'une partie de ce projet, pas forcément sur les abris vélos, mais sur les espaces de sécurisation des vélos, relevait du budget participatif. Donc voilà, la demande c'est d'avoir à terme, pas ce soir bien sûr, des éléments un peu plus précis sur la globalité de ce dossier qui concerne la mairie, mais peut-être aussi, pour une partie, le syndicat des mobilités et l'Agglo.

Ensuite, ce sont les questions 11 à 15, qui ne demandent pas non plus de réponse ce soir. Ce que l'on souhaiterait, c'est avoir un état budgétaire également du plan de financement du CIAP, mais à l'occasion de la prochaine commission Culture. Je vous remercie à l'avance pour ces deux questions pour lesquelles nous ne demandons pas de commentaire particulier ce soir.

M. LE MAIRE : Merci. D'accord. Écoutez, sur le premier sujet qui est la décision 6 concernant l'installation des deux abris vélos supplémentaires, je demanderai au service de vous donner ces éléments d'information, quitte à ce qu'ils puissent être vus, d'ailleurs, à l'occasion de la commission thématique. Je veux dire ici que tous les sujets qui ont été présentés ce soir ont été évoqués dans des commissions thématiques en amont de la réunion, selon un calendrier qui m'a été communiqué, que j'ai devant mes yeux. La première commission s'étant tenue il y a quasiment une dizaine, voire même une quinzaine de jours, en tout cas plus de douze, treize jours pour la commission Solidarité, et les suivantes se sont réunies ultérieurement. Et donc, chacune de ces commissions a eu à aborder, non pas les

décisions du maire dont je parle, mais les délibérations qui sont soumises au Conseil municipal. S'agissant des décisions du maire, on va satisfaire votre demande. S'agissant du CIAP, je ne sais pas si... peut-être que malgré tout, je ne sais pas, je pense que nous pouvons déjà répondre. Madame Sophie Castel.

Mme CASTEL : Oui, merci Monsieur le Maire. Effectivement, Sophie, nous n'allons pas rentrer dans le détail du plan de financement et surtout que nous arrivons enfin à la fin de ce chantier. Rappelez-vous, mes chers collègues, une visite vous est proposée le 14 juin à 17h30. Donc, j'espère que vous serez nombreux pour venir découvrir ce CIAP. Cela permettra peut-être de mieux apprécier le bilan financier de cette lourde entreprise. Si vous me permettez, Monsieur le Maire, nous n'allons pas rentrer dans des chiffres maintenant. Ce que je propose, c'est que cela soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine commission municipale, celle qui aura lieu avant le prochain conseil municipal du mois de juillet. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Donc on a répondu à vos deux questionnements, Madame Herrera. Il n'y a pas d'autres questions ? Je considère donc que j'ai satisfait aux obligations de rendre compte des décisions qui avaient été prises.

DONT ACTE

CULTURE ET PATRIMOINE

2. Travaux de restructuration/extension de la médiathèque centrale de Bayonne - Lancement de la consultation des entreprises et signature des marchés

Et le rapport n°2, Monsieur Ugalde, c'est vous qui le présentez.

M. UGALDE : Oui Monsieur le Maire. Il s'agit des travaux de restructuration et d'extension de la médiathèque centrale de Bayonne, avec le lancement de la consultation des entreprises et la signature des marchés. La Ville de Bayonne s'est donc engagée dans une opération majeure de rénovation des bâtiments de la médiathèque implantés au cœur du centre ancien face à la cathédrale, dont l'avant-projet définitif a été approuvé par délibération du 9 décembre 2020. En vue de la désignation des entreprises chargées de réaliser les travaux, il est demandé au Conseil municipal, sur la base des détails et estimations figurant en note explicative de synthèse, d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres ouvert décomposé en 18 lots, ainsi qu'à signer les marchés à intervenir.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, Monsieur Etcheto, vous avez la parole.

M. ETCHETO : Juste pour dire que nous ne prendrons pas part au vote sur ce rapport, eu égard aux incertitudes que nous avons eu l'occasion d'exprimer et sur lesquelles je ne reviens pas sur le financement de ce projet. Merci.

M. LE MAIRE : Parfait. Non-participation au vote. Pas d'autres questions ? Je vous demande de bien vous exprimer. Le groupe BVO ne participe pas au vote. Vous participez au vote ? Le groupe de Monsieur Mathieu Bergé participe au vote. Et également Monsieur

Esteban que vous représentez, Monsieur Jean-Marc Abadie. Donc, les choses sont claires et la majorité vote cette délibération qui est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD

3. Musée Bonnat-Helleu - Marchés publics pour la conservation-restauration des œuvres et leur transport, dans le cadre du chantier des collections - Révision de l'allotissement de l'accord-cadre pour la conservation-restauration des peintures et de leur cadre et indemnisation des candidats

Rapport n°3, Sophie Castel, c'est un sujet concernant la conservation et la restauration des œuvres du musée Bonnat.

Mme CASTEL : Oui, tout à fait. Premier rapport concernant le musée Bonnat, il s'agit de marchés publics pour la conservation et restauration des œuvres et leur transport dans le cadre du chantier des collections et la révision de l'allotissement de l'accord-cadre pour la conservation - restauration des peintures et de leurs cadres et indemnisation des candidats. Par délibération du 12 février 2021, le Conseil municipal a autorisé le lancement des procédures de marchés publics liés au chantier des collections du musée Bonnat-Helleu, dont un accord-cadre visant à restaurer 387 peintures et 342 cadres, intégrés dans le parcours permanent des collections du musée rénové. En raison de l'objet du marché et afin de susciter le plus grand nombre possible de candidatures, il est proposé, selon les éléments apportés par la note explicative de synthèse, de modifier l'allotissement pour répartir les œuvres en cinq lots et d'attribuer une indemnité forfaitaire de 300 € TTC par lieu d'aller-voir et par candidat. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au lancement des consultations afférentes et à prendre toute décision concernant ces contrats. Et c'est vrai que ce rapport a été largement expliqué en commission.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport n°3, il n'y a pas de questions, je la mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Musée Bonnat-Helleu - Prêt de deux œuvres au profit du Musée Carnavalet dans le cadre de l'exposition " Marcel Proust, un roman parisien"

Vous poursuivez, Madame Castel. Le rapport 4, c'est un prêt de deux œuvres.

Mme CASTEL : Tout à fait, un prêt de deux œuvres au profit du musée Carnavalet dans le cadre de l'exposition « Marcel Proust, un roman parisien ». Le musée Carnavalet de Paris a sollicité le musée Bonnat-Helleu, pour le prêt d'un dessin de Paul-César Helleu et d'un album de Georges Goursat et d'Auguste Roubille, dans le cadre d'une exposition intitulée « Marcel Proust, un roman parisien », exposition qui se produira du 16 décembre 2021 au 10 avril 2022. Il est demandé au Conseil municipal d'accepter cette demande de prêt telle que

détaillée en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de prêt correspondante.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix cette délibération. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Musée Bonnat-Helleu - Restauration d'un ensemble de dessins d'Henri-Achille Zo - Convention de prêt avec l'Institut National du Patrimoine

Madame Castel, vous poursuivez pour la restauration d'un ensemble des dessins d'Henri-Achille Zo.

Mme CASTEL : Oui, effectivement, il s'agit de la restauration d'un ensemble de dessins d'Henri-Achille Zo et une convention de prêt avec l'Institut National du Patrimoine. Il est donc proposé au Conseil municipal de confier la restauration de quinze feuilles du peintre Achille Zo à la filière restauration de l'Institut national du patrimoine à titre gracieux. Cette restauration sera effectuée par des étudiants de deuxième et troisième année. Il est donc demandé au Conseil municipal d'accepter le principe de ces restaurations, étant entendu que les matériaux de restauration, le transport et l'assurance sont assumés directement par la Ville de Bayonne et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Très bien. Sur ce rapport, il n'y a pas de votes contre ni d'abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne - Acquisition de deux vases de Ciboure et acceptation d'un don de trois dessins de Ramiro Arrue

Nous en arrivons au rapport n°6 qui concerne le Musée Basque cette fois, Monsieur Ugalde, acquisition de deux vases de Ciboure.

M. UGALDE : Oui Monsieur le Maire, ce sont des vases qui ont de l'importance, dans le sens où ils sont représentatifs d'une période de cette poterie qui n'était pas remarquablement présentée ou représentée jusqu'à présent dans le musée. Donc, c'est un véritable enrichissement pour la collection, pour le fonds du Musée Basque qui pourra maintenant se targuer de détenir des représentations de toutes les grandes époques qui ont marqué cette grande poterie d'art.

Le Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne envisage donc d'acquérir auprès de Madame Cécile Roche une paire de vases très rares au prix négocié de 5 300 euros, afin d'en faire le fleuron du fonds en cours de constitution sur la poterie d'art de Ciboure. L'enrichissement des collections de cet équipement culturel conduit également à accepter le don par M. Jean-

Gabriel Mélot de trois dessins de Ramiro Arrue estimés à 4 000 euros. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents permettant de réaliser les acquisitions et d'accepter les dons des œuvres correspondantes présentées en note explicative de synthèse.

C'est pour moi, et plus généralement, l'occasion de rappeler aussi à l'ensemble de la représentation municipale que jamais, je dis bien, jamais, la politique d'achat n'a été aussi affûtée au sein du musée, en tout cas depuis très longtemps. Nous avons affaire à une conservatrice directrice qui est très, très au fait, en quelque sorte, de ces marchés d'art et qui ne manque pas d'utiliser une bonne partie de son énergie à la négociation serrée qui nous amène à faire des achats dans de bonnes conditions financières et qui permettent, bien sûr, au musée de rester pertinent, y compris et surtout dans une période où, vous le savez, nous sommes encore un peu déficitaires, c'est-à-dire à la fin XIX^e et le début du XX^e. Donc, il y a là un véritable travail pour l'avenir du musée en termes d'enrichissement de nos collections et de notre fonds.

M. LE MAIRE : Merci et on se souvient de cette exposition récente sur les poteries justement.

M. UGALDE : Hélas tronquée par les conditions sanitaires et la problématique que tout le monde connaît ici. Mais je rappelle que plus de 12 000 visiteurs s'étaient rendus à cette exposition en quelques semaines à peine et qu'elle était partie sur des - pardonnez-moi l'expression - des véritables chapeaux de roues ou de béret, comme on voudra, mais qu'elle a dû être stoppée en plein vol par la pandémie. Nous étions partis pour une très belle performance en termes de fréquentation.

M. LE MAIRE : Ce sera à refaire plus tard. Je mets aux voix cette délibération. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. DIDAM - Exposition HUGO PRATT, Dessin au long cours

Monsieur Ugalde, vous poursuivez avec la nouvelle exposition au DIDAM.

M. UGALDE : Oui nous changeons d'univers mais nous restons fidèles à ce travail qui consiste en particulier au DIDAM à, certes, permettre à des artistes de dimension nationale, voire internationale, comme c'est le cas, là, de s'exprimer, mais toujours dans le cadre d'une médiation culturelle qui accompagne l'exposition. Et ça, c'est véritablement la philosophie qui anime toutes les présentations du DIDAM et en particulier celle d'Hugo Pratt, compte tenu du contexte et de son univers d'inspiration qui reste la BD. Et donc, je n'ai pas besoin de vous le dire ici, que les jeunes, en particulier, en sont très friands. Et c'est donc avec tout le système scolaire et avec les représentants de nombreuses écoles que nous avons travaillé pour faire que cette exposition vive en termes de médiation, je le répète, un élément, une dimension à laquelle nous tenons beaucoup.

Dans le cadre du projet d'exposition consacrée à la bande dessinée et autour du célèbre dessinateur Hugo Pratt prévu au DIDAM, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le

principe de la mise à disposition d'un budget de 25 000 euros dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants à intervenir. Le plaisir aussi de reparler du DIDAM ici et d'en constater le regain d'activité.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. Il est donc adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Subvention exceptionnelle d'investissement en faveur de l'association La Locomotive

Monsieur Laiguillon, vous allez présenter un rapport sur une demande de subvention exceptionnelle d'investissement. Il y aura une petite modification en séance que vous allez faire pour dire que l'on aura aussi à autoriser la signature d'une convention eu égard au fait que l'on dépasse le seuil à partir duquel il nous faut conventionner avec cette association.

M. LAIGUILLON : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, en lien avec le vaste programme de rénovation du pôle des musiques actuelles dont l'association La Locomotive est en charge par convention avec la Ville de Bayonne, les activités de rockschool ont été installées pour une durée prévisionnelle de quatorze mois dans les locaux situés au 2 et 4, rue Balichon. La nature de ces activités conduit l'association à engager des travaux d'isolation phonique entre les diverses salles de ces locaux pour un montant de 7 000 euros TTC. Il est proposé, selon les précisions apportées par la note explicative de synthèse, de soutenir cette opération par l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 1 600 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de financement à intervenir avec cette association. Et je rappellerai, avec Monsieur Yves Ugalde, l'adjoint à la culture, les bienfaits de la mutualisation que l'on ne cesse de prôner et on voit un réel engouement des associations. Il est demandé au Conseil municipal, non seulement d'approuver le versement de cette subvention exceptionnelle, mais aussi d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention de financement à intervenir.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstentions ? Pas de vote contre ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Exposition "Dantzaz ele / A propos de danse" au cloître de la Cathédrale Sainte-Marie du 21 août au 12 septembre 2021

Monsieur Ugalde, vous reprenez la parole pour l'exposition « Dantzaz ele ».

M. UGALDE : Oui, Monsieur le Maire. « Dantzaz ele/ A propos de danse » au cloître de la cathédrale Sainte-Marie, du 21 août au 12 septembre 2021. Cela me permet, bien sûr, aussi de faire une transition avec le sujet du Musée Basque tout à l'heure, puisqu'on peut considérer cette exposition comme un véritable écho, un dialogue avec l'exposition sur les tissus qui aura lieu pendant cet été au Musée Basque. En écho à la programmation du Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne sur le thème des textiles présents dans ces collections, la

Ville de Bayonne projette de présenter gratuitement au cloître de la cathédrale Sainte-Marie une exposition estivale conduite et produite par la compagnie Maritzuli, référence dans le domaine des arts et traditions vestimentaires du Pays basque. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe de la mise à disposition d'un budget de 10 000 euros dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions à intervenir.

Je veux souligner ici aussi l'intérêt de la passerelle que j'évoquais tout à l'heure entre le Musée Basque et ce type de présentation, parce que pour le coup, ce sont les acteurs eux-mêmes de la compagnie qui nous retrouvent au Musée Basque pour travailler aussi sur la constitution de nouveaux costumes, sur l'approche que l'on peut avoir des textiles défolklorisés souvent. Et il se trouve qu'il vaut mieux avoir des experts venus d'ailleurs quelques fois, pour nous remettre les idées en place sur des choix de coloris ou de tissus en l'occurrence, c'est surprise quelquefois. Et il est toujours intéressant de voir les locaux de Maritzuli écouter ce que l'expertise venue d'ailleurs peut aussi nous apporter. Et c'est en cela que l'on fera évoluer aussi toutes nos techniques et l'art de faire vivre la tradition du vêtement en Pays basque. Donc, il y a plus qu'une juxtaposition d'évènements, il y a véritablement un travail, un travail synergique entre la compagnie Maritzuli et ce qui va être produit par le Musée Basque cet été.

M. LE MAIRE : Elle est placée sous le commissariat d'un grand connaisseur en la personne de Claude Iruretagoyena.

M. UGALDE : Tout à fait.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de questions là-dessus ? Pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Édition 2021 du festival Paseo

Monsieur Ugalde, vous poursuivez avec l'édition 2021 du festival Paseo qui va avoir un goût particulier cette année, eu égard à l'annulation d'un certain nombre de festivités.

M. LE MAIRE : Oui, il aura cette responsabilité-là, en quelque sorte, de produire de l'animation culturelle, voire festive, et bien sûr dans des conditions qui permettent le respect des contraintes sanitaires du moment. Le contexte sanitaire actuel et l'annulation de l'édition 2021 des fêtes traditionnelles conduisent à positionner, comme en 2020, le festival Paseo au cœur du programme d'animation de l'été entre la mi-juillet et le début du mois de septembre. Compte tenu des éléments détaillés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir et contrats nécessaires à la mise en œuvre de cette manifestation dotée d'un budget de 150 000 euros.

Je rappelle que cette manifestation va s'échelonner sur toute la durée de cet été, et qu'elle sera aussi l'occasion de progresser en termes de dimensions de ce qui va être produit et présenté. C'est-à-dire qu'il ne faut donc pas forcément avoir le schéma de Paseo de l'an

dernier, qui était déjà un formidable havre de création et de proposition culturelle. Mais là, pour le coup, comme l'étau semble se desserrer en matière de contraintes sanitaires, nous allons aller vers des productions qui seront quelques fois beaucoup plus impressionnantes, sans aller sur des productions de masse, en tout cas nous allons, je pense, surprendre, y compris en termes d'occupation scénique de tous les quartiers de la ville.

M. LE MAIRE : Merci. On attend cela avec impatience. Madame Herrera.

Mme HERRERA-LANDA : Monsieur le Maire, chers collègues, notre groupe soutient, bien sûr, l'organisation du festival Paseo qui attire des publics diversifiés, valorise les espaces publics et dont le budget de 150 000 euros sera, comme l'indique la délibération, en plus, en grande partie, reversé aux artistes du territoire, fragilisés par la crise sanitaire. C'est une bonne intention. Toutefois, au-delà de cet objectif de soutien au secteur culturel que nous partageons, nous regrettons le relatif manque d'ambition de sa mise en œuvre. 110 000 euros pour le festival Paseo en 2020, 150 000 euros en 2021 pour une édition enrichie - vous l'avez dit, Monsieur Ugalde – 40 concerts, 150 performances chorégraphiques, une exposition, donc une édition enrichie via 40 000 euros supplémentaires.

C'est un différentiel somme tout assez faible au regard des grandes difficultés vécues par les acteurs culturels, relayées localement par le mouvement Occupation du théâtre Michel-Portal de Bayonne et dans le cadre d'une mobilisation hexagonale et européenne. Ce relatif manque d'ambition en matière de soutien aux acteurs culturels est également notable dans la délibération n°22, qui porte sur le Tremplin musical Bayonne Live 2021. Même si l'objectif de ce Tremplin est, très certainement, principalement de permettre aux groupes de musiques actuelles de se produire et de se faire mieux connaître, le niveau de dotation (900 euros pour les vainqueurs et 250 euros pour les finalistes) aurait pu être sensiblement augmenté afin de produire un véritable effet levier, dans la mesure où ces musiciens amateurs et souvent jeunes ont été, pour la plupart, privés de l'essentiel de leurs revenus depuis un an. Quand on connaît le prix du matériel musical, du matériel d'amplification, ces sommes paraissent faibles.

Vous nous répondez que cette interprétation restrictive du soutien au milieu du spectacle et des concerts n'est que le reflet d'une indispensable rigueur budgétaire. Mais comment pouvez-vous la justifier dans un contexte rendu plus favorable par la non-organisation des Fêtes de Bayonne qui, si l'on se reporte aux chiffres de la dernière édition, se traduit par un allègement de charges de 968 000 euros pour la deuxième année consécutive sur le budget municipal ? Cette bouffée d'air budgétaire qui intervient dans un contexte de forte frustration culturelle - pardonnez-moi l'expression - aurait pu donner lieu à un réinvestissement plus significatif en matière de programmation culturelle selon nous.

Parallèlement à la suite de votre annonce de l'ouverture des arènes municipales à des spectacles taurins et des galas de bienfaisance, nous avons formulé la proposition d'y organiser également des concerts et des spectacles organisés par des artistes locaux dans le respect des jauges et selon les modalités de programmation adaptées, selon un mode festival par exemple, pour ne pas monter et démonter du matériel, et éviter des contraintes logistiques supplémentaires, l'organisation possible de plusieurs sessions, cela se fait sur Paseo, sur une même journée pour un même spectacle, etc. Nous regrettons fortement que

cette proposition que nous avons faite dans ce cadre-ci et en commission, plébiscitée par une enquête grand public que nous avons réalisée dans le cadre de l'association Demain Bayonne à l'aide des réseaux sociaux, n'ait pas été retenue.

Les artistes locaux auraient bénéficié d'une opportunité exceptionnelle de se produire dans un cadre particulièrement prisé par les différents publics et plus adapté que l'espace public qui, même s'il est important de pouvoir occuper cet espace, ne permet pas toujours des productions hors nuisances, puisque l'on a souvent des bruits de fond, de l'agitation du public qui n'est pas toujours conforme à ce que l'on pouvait attendre. Et en tout cas, les Arènes présenteraient, selon nous, un cadre plus favorable et plus intimiste.

Pour conclure sur ce sujet, n'est-il pas paradoxal que le festival Paseo se déploie partout en ville, sauf dans le lieu qui a inspiré son nom et dont seront privés les artistes et leur public ?

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Ugalde.

M. UGALDE : Oui, moi je vais aller très vite concernant cette remarque, plus que ça d'ailleurs, cette critique faite par Madame Herrera. D'abord en rappelant - les circonstances nous aident, c'est sympathique - les propos des artistes locaux, ce matin sur France Bleu Pays Basque, à propos des « chansons à domicile » disant, et là c'est toujours mieux que lorsque c'est l'adjoint à la Culture qui s'exprime, que la Ville de Bayonne est de très loin la ville qui s'est montrée la plus partenaire avec tous les acteurs locaux de la Culture et que cette initiative, d'ailleurs apparemment appréciée par les médias, en est encore le témoignage.

Nous cheminons beaucoup avec les artistes locaux. Nous travaillons beaucoup en leur compagnie. Et effectivement, Paseo est un tremplin, sans jeu de mots, mais bien d'autres peuvent nous permettre de continuer à cheminer avec eux. Ils savent que nous ne les avons pas lâchés durant cette période difficile. J'en veux pour preuve aussi la façon dont nous avons réagi devant tous leurs mouvements sociaux, aux moments difficiles, aux moments ingrats, nous n'avons pas attendu. Nous avons été spontanément, par exemple, dans la mise à disposition du théâtre en moins d'une heure, avec vous, Monsieur le Maire. Ce sont des choses qui n'ont pas été vécues ailleurs, je peux aussi le signaler, y compris dans la grande Région Aquitaine. J'ai des exemples précis sur des réactivités beaucoup plus lentes pour la mise à disposition de grands équipements culturels de la dimension d'un théâtre. Donc voilà, nous sommes, bien sûr, aux côtés des artistes locaux. Nous l'avons suffisamment dit et nous le démontrons à travers de très nombreuses manifestations dont Paseo.

Alors, Paseo c'est une chose. Mais nous n'avons pas non plus attendu les propositions de l'opposition pour travailler, bien sûr, vous pouvez l'imaginer, sur ce que nous pouvions faire des Arènes de Bayonne et nous ne manquerons pas, dans quelques jours, aussi d'annoncer un concept qui va s'appeler « Les Arènes Chantent », et ce concept nous permettra, bien sûr, aussi de présenter trois grands rendez-vous, peut-être même quatre, avec 80 % d'artistes locaux, sur scène, quelles que soient d'ailleurs les générations concernées. Nous y tenions aussi beaucoup. Et donc, la lacune dont parlait Sophie tout à l'heure sera largement comblée par ces « Arènes qui chantent » et qui seront là pour nous permettre de vivre cet été aux Arènes, en conformité avec les jauges dont nous attendons définitivement les définitions pour, nous-mêmes, peaufiner les productions que nous présenterons. Car tout

cela, c'est quand même un petit peu au fil de l'eau que nous le faisons. Il n'y a donc en aucune manière une mauvaise volonté de notre part ou une timidité. Il y a le sens des responsabilités qui nous amènent à cheminer progressivement et en fonction de ce que les conditions sanitaires nous permettent de faire.

Mais je le répète ici, Paseo voit son budget augmenter dans les conditions que vous savez, parce que parallèlement, il y aura aussi trois, voire quatre propositions aux Arènes, avec plus de 70 % de production d'artistes locaux, et des jauges dont on peut imaginer qu'elles oscilleront entre 1 500 et 2 500 personnes de capacité. Donc, il faut jouer aussi, bien sûr, avec des phénomènes de budget qui doivent s'adapter à ce type d'acceptabilité du public. Mais tout cela est en chemin et nous n'allons pas attendre longtemps pour nous retrouver en conférence de presse et présenter ce beau rendez-vous des Arènes, Monsieur Le Maire.

M. LE MAIRE : Merci. Oui, vous voulez intervenir à nouveau, rapidement s'il vous plaît.

Mme HERRERA-LANDA : Le terme « opposition » a été utilisé, donc l'opposition n'a peut-être pas été entendue, mais la minorité a été écoutée. Et donc, nous voyons nos vœux de concerts aux Arènes exaucés. Nous vous en remercions. Pas nous seulement. Ce n'est pas une remarque de Sophie Herrera, j'interviens au nom de mon groupe et puis en tant qu'élue. Les Bayonnais seront très contents d'entendre cette nouvelle. Merci.

M. UGALDE : Moi, je n'interviens pas au nom de la majorité, mais de la Ville de Bayonne. C'est toute la grandeur de mon rôle. Je rappelle simplement ici que, quelle que soit la qualité de votre opposition, c'est bien la volonté de la Ville que de faire ce que j'ai détaillé à l'instant.

M. LE MAIRE : Merci à vous deux. Je mets aux voix. J'ai bien compris qu'il n'y avait pas d'abstention ni de vote contre et que donc, il y avait unanimité sur ce rapport.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Adhésion de la Ville de Bayonne au Pass Culture

Monsieur Ugalde, vous poursuivez pour adhérer au Pass Culture.

M. UGALDE : Encore un chantier toujours dans le même esprit d'accès par le plus grand nombre aux propositions culturelles de la Ville. Après une phase d'expérimentation entamée depuis 2019 dans quatorze départements, le Pass Culture mis en place par le ministère de la Culture est désormais généralisé à l'ensemble du territoire national. Il permet à chaque jeune, l'année de ses 18 ans, de s'abonner à une application mobile lui faisant bénéficier d'un crédit de 300 euros à mobiliser, selon ses envies, sur des propositions culturelles de proximité et numériques. Outre l'aide financière à destination des jeunes, l'outil centralise et valorise l'information artistique et culturelle d'un territoire. Il est proposé d'intégrer des offres culturelles et artistiques de la Ville de Bayonne à ce dispositif, en autorisant Monsieur le Maire à signer la convention et à intervenir, avec la Société par Actions Simplifiées Pass Culture, selon les conditions et les modalités de compensation financière définies dans la note explicative de synthèse.

Nous n'avons pas, encore une fois, fait simplement acte de bonne volonté. Nous sommes allés au-devant de tous les acteurs culturels de la Ville pour savoir si tous les relais étaient

possibles. Car il y a, bien sûr, l'intérêt d'un effet d'annonce, mais il ne faut pas en rester à cela. Encore faut-il que les jeunes qui vont être intéressés par ce Pass puissent ensuite aller au-devant des outils culturels majeurs de la Ville et en profiter. Nous en avons maintenant l'assurance à travers les réponses de tous leurs responsables. Et donc, c'est un système qui devrait aujourd'hui permettre à nos jeunes de sortir aussi du tunnel, pas simplement sanitaire, mais aussi psychologique, dans lequel ils étaient plongés. Monsieur le Maire a eu l'occasion, à plusieurs reprises, de me rappeler qu'il y avait aussi, on va dire, une « mission » de la culture pour sortir de ce tunnel et qu'il ne fallait pas oublier les jeunes. C'est toute la philosophie de ce Pass Culture.

M. LE MAIRE : Merci. Effectivement. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. GIP Cafés Cultures - Adhésion de la Ville de Bayonne et désignation de son représentant

Vous poursuivez Monsieur Ugalde, cette fois pour que la Ville adhère à un GIP Cafés Cultures.

M. UGALDE : Oui, c'est le GIP Cafés Cultures qui permet de soutenir les hôtels, les bars, les cafés et les restaurants organisateurs de concerts et de spectacles professionnels, en les aidant à respecter leurs obligations d'employeur, via la mobilisation d'un fonds d'aide national à l'emploi artistique constitué des contributions des personnes publiques membres. Au regard de l'intérêt présenté par ce dispositif, selon les modalités précisées dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville de Bayonne au GIP Cafés Cultures, de désigner Yves Ugalde en tant que représentant de la commune, ainsi que d'attribuer au titre de l'année 2021, une contribution de 2 000 euros pour abonder le fonds d'aide aux établissements bayonnais. Et il faut saluer qu'au bout de la chaîne, Monsieur le Maire, il y a aujourd'hui de plus en plus de cafetiers, de restaurateurs qui sont les premiers à demander à entrer dans cette boucle vertueuse. Et ça, il faut s'en féliciter parce qu'en définitive, cela veut dire que la volonté municipale est relayée par des professionnels qui ont, depuis très longtemps, compris qu'ils avaient un rôle majeur à jouer en matière de capillarité de notre activité festive à Bayonne. Et il y a tout à parier que pour les prochains mois, c'est un écho dont nous aurons vraiment besoin dans tous les quartiers, car on ne fait pas sans les cafetiers, on fait avec eux, y compris en matière d'animation culturelle et festive.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Mise en œuvre opérationnelle par l'Office de Tourisme de Bayonne de divers spectacles programmés à Bayonne

Monsieur Ugalde, encore une dernière délibération pour vous.

M. UGALDE : Oui, cela ressemble un peu au grand monologue des théâtres. Enfin, moi ce n'est pas un Harpagon, c'est tout le contraire pour ce que j'ai à dire, donc c'est très bien comme cela.

Mise en œuvre opérationnelle par l'Office du Tourisme de Bayonne de divers spectacles programmés à Bayonne. Pour la mise en œuvre opérationnelle des spectacles de « Lauga côté scène », la Ville s'appuie sur les ressources et les compétences de l'Office du Tourisme de Bayonne qui signe les contrats avec les différents producteurs de spectacles, paie les dépenses relatives à l'organisation, assure la billetterie et perçoit l'intégralité des recettes. De son côté, la Ville assure la conception de la saison culturelle, met à disposition gratuitement la salle Lauga et apporte à l'Office les moyens permettant l'équilibre financier de cette activité. Cette organisation ayant prouvé sa pertinence, il est proposé d'étendre le principe de ce fonctionnement à des spectacles proposés dans d'autres équipements municipaux, comme indiqué en note explicative de synthèse. En ce sens, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la conclusion d'un avenant n°4 à la Convention d'objectifs et de financement, confiant à l'Office du Tourisme l'organisation de certains spectacles et d'autoriser Monsieur le Maire à signer.

M. LE MAIRE : Merci. On a un partenariat très, très fort avec l'Office du Tourisme sur ces questions, sur l'organisation de ces spectacles et il y a une belle complémentarité entre la Ville d'une part, et cet établissement qui nous est proche.

M. UGALDE : C'est l'occasion aussi, Monsieur le Maire, de montrer la maturité que peut avoir une ville en termes d'organisation de spectacles d'importance. Ce n'est pas une phrase en l'air, parce qu'on aura certainement à faire face à des responsabilités nouvelles en matière d'organisation de spectacles dans les prochaines années. Nous savons que le circuit professionnel souffre énormément aujourd'hui et que vraisemblablement, parmi les métiers nouveaux des villes, il y aura à faire face à ce type de responsabilités. Et donc, avoir un bras aussi actif et réactif que l'Office du Tourisme à nos côtés, cela a de l'importance aussi.

M. LE MAIRE : Nicolas Alquié est évidemment d'accord, notre président de l'Office du Tourisme. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? Cette délibération est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEVELOPPEMENT URBAIN

14. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine

Alain Lacassagne, vous allez maintenant présenter divers rapports, le premier concernant l'attribution habituelle des subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien.

M. LACASSAGNE : Oui, Monsieur le Maire. Il s'agit effectivement de l'attribution de subventions que nous avons à chaque Conseil municipal. Au regard des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution, dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne et du PIG de 2018-2021, de 21 241,20 euros de subventions, d'approuver l'attribution dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation

patrimoniale en centre ancien de 59 665,84 euros de subventions, d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés, sous réserve du respect des conditions prévues dans les règlements correspondants, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec ceux-ci. Je précise que l'ensemble de ces subventions induisent un montant total de presque 950 000 euros de travaux.

M. LE MAIRE : C'est toujours intéressant de voir ce que cela signifie pour la main-d'œuvre qui est ainsi déployée pour la réalisation de ces travaux dans le centre ancien. Pas d'abstention ni de vote contre ? Délibération adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. Renouveaulement de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) - Désignation des membres nommés

Monsieur Lacassagne, vous poursuivez avec le renouvellement de cette Commission locale du site patrimonial remarquable, qui s'appelait avant la « Commission locale des secteurs sauvegardés », avec la différence qu'avant elle était communale et maintenant, elle est communautaire du fait de la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine.

M. LACASSAGNE : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit, en fait, de la désignation des membres nommés. La loi de 2016, relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dite loi LCAP, institue en lieu et place des secteurs sauvegardés, les sites patrimoniaux remarquables. Suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires intervenus en 2020, il revient à la Communauté d'agglomération Pays basque de composer la nouvelle commission locale, sur proposition de ses communes membres concernées. Il est donc demandé au Conseil municipal, comme indiqué dans la note explicative de synthèse, de proposer les membres titulaires et suppléants appelés à siéger pour chaque collège à la Commission locale du site patrimonial remarquable. Je voudrais préciser que par rapport à la note explicative de synthèse qui vous a été envoyée, pour le collège des représentants des associations, il faut bien lire « Institut culturel Basque (ICB) » au lieu de « L'Association culturelle basque ».

M. LE MAIRE : Merci de cette précision. Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENFANCE – JEUNESSE - EDUCATION

16. Fourniture de repas pour les services de restauration collective assurés par la Ville - Lancement de la consultation, signature de l'accord-cadre

Christine Martin-Dolhagaray, vous parlez de la fourniture de repas pour les services de restauration collective

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, merci Monsieur le Maire. Juste, si vous me le permettez, j'aurais voulu revenir un petit peu, en préalable, sur l'importance justement de ce marché, puisque la restauration scolaire, on le sait, permet aux enfants d'avoir un repas équilibré par jour. Ce n'est pas le cas dans toutes les familles d'avoir cette possibilité d'avoir un repas équilibré. Donc, il y a un enjeu sanitaire extrêmement important et je tenais à le resouligner. Donc, ce cahier des charges, bien entendu, va être extrêmement volontariste dans le sens où nous allons continuer à demander à ce qu'une présence en quantité plus importante existe au niveau des produits qui sont issus de l'agriculture biologique, la production locale, bien entendu, faire tout un travail autour des produits frais qui est extrêmement important. On s'aperçoit que les enfants peuvent découvrir, grâce à la restauration scolaire, des produits, des aliments auxquels ils n'auraient absolument pas goûté dans le contexte familial.

Le rôle de la restauration est extrêmement primordial. Les services de la Ville font des formations de manière à, justement, pouvoir permettre aux petits de goûter à des choses qui pourraient les étonner et ils découvrent ainsi la saveur des produits. Il faut savoir que les produits laitiers, par exemple, sont des produits locaux avec des yaourts qui sont faits de manière artisanale, et extrêmement proches de chez nous. Donc, on a la chance, avec le prestataire que nous avons et dans le cahier des charges que nous avons élaboré, de se dire qu'il faut absolument que la restauration collective à Bayonne corresponde aux gros enjeux qu'il y a à l'heure actuelle, les enjeux sanitaires.

Également, nous pouvons nous enorgueillir, depuis quelques années déjà, bien avant que les préconisations aillent dans ce sens, de pouvoir offrir un menu végétarien à tous les enfants une fois par semaine. Cela a été quelque chose qui a été mis en place il y a quelques années, et Dieu sait si Madame Bisauta avait œuvré dans ce sens, et je la remercie pour tout le travail qui a été fait à ce niveau-là. Il s'avère que, maintenant, cette proposition existe pour tous les jours de la semaine. Ça existe depuis à peu près 20 ans, je pense, de mémoire. Donc, les parents qui le souhaitent peuvent, sur inscriptions bien entendu, demander à ce que leur enfant ait un menu végétarien tous les jours de la semaine. Voilà, une adaptabilité aux problématiques des uns et des autres, une grande exigence au niveau de la qualité des produits, un pourcentage extrêmement important en termes de bio et de bio « local », puisque je crois qu'il y a une importance à bien spécifier les choses. Travailler également en collaboration avec les producteurs locaux, ce qui leur permet, à eux, d'avoir une certitude sur leurs revenus et, également, une liberté pour pouvoir travailler de manière sereine puisque lorsque les tarifs sont fixés, ils sont fixés pour l'année entière. Ils ne tiennent pas compte des fluctuations d'un marché, ce qui permet à chacun d'être tout à fait serein.

C'était juste un préalable, mais il me semblait important de revenir sur cet enjeu parce que l'alimentation, c'est vraiment la première façon de se soigner. Donc, je vais maintenant lire la délibération.

Il s'agit donc de la fourniture de repas pour les services de restauration collective assurée par la Ville, lancement de la consultation, signature de l'accord-cadre. Le marché de prestations pour les services de restauration collective assurée par la Ville de Bayonne arrivera à échéance le 31 décembre 2021. Considérant qu'il est nécessaire de relancer une consultation dans les conditions développées dans la note explicative de synthèse, il est

demandé au Conseil municipal d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert européen, en vue de la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un an, reconductible deux fois, avec démarrage des prestations au 1er janvier 2022.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, Madame Herrera a demandé la parole.

Mme HERRERA-LANDA : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, le lancement de cette consultation constitue un moment particulièrement opportun pour renouveler notre demande d'intégrer aux exigences du marché, au-delà de celles déjà présentées, l'accord à s'engager, voire à disposer d'une expertise interne en matière de bilan carbone à l'assiette. Ce dernier qui intègre la totalité du cycle de vie du repas, contenu de l'assiette, mode de préparation, de conservation, transport, contenants, tri, réutilisation, recyclage, etc. a été mis en œuvre par plusieurs communes de toutes tailles. Elles sont parvenues, à la suite d'un travail dédié qui a fait, la plupart du temps d'ailleurs, l'objet d'un accompagnement, à réduire de 30 à 40% l'impact environnemental de la restauration collective à l'assiette. Certaines communes ont complété ce travail par des actions de compensation carbone menées avec les scolaires, en s'appuyant sur l'expertise d'associations locales. Cette démarche représente, au regard du nombre de repas, plus de 400 000 repas concernés par le présent marché, un enjeu majeur en matière de transition pour la Ville, d'autant que cette expérience pourrait être partagée avec d'autres communes de la CAPB. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci. Vous voulez donner quelques éléments de réponse ?

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Je pense que l'on est déjà un peu dans cette démarche. Nous n'avons pas encore, en effet, ce bilan carbone, mais pour autant, nous travaillons le plus possible avec des producteurs locaux, donc le bilan carbone est bien entendu diminué. C'est pour cela que j'insistais, quand je dis « bio », il y a « bio » et « circuits courts ». Ce sont des choses totalement différentes. Donc, je pense que l'on est déjà dans cette démarche, au niveau du gaspillage alimentaire également, au niveau des contenants également. Donc, peut-être... je ne sais pas, je vois Martine ou Laurence, si vous souhaitez amener un complément, mais je pense que notre démarche est déjà vertueuse à ce niveau-là. Pour autant, je reconnais qu'il n'y a pas le bilan carbone qui est fait. C'est quelque chose sur lequel on pourra éventuellement travailler.

M. LE MAIRE : Madame Bisauta, vous complétez le propos de notre collègue Martin-Dolhagaray ?

Mme BISAUTA : Oui, juste pour répondre, je pense que ce n'est pas une mauvaise idée que de s'intéresser au bilan carbone. Alors, on a un projet qui est plus ambitieux et un peu plus compliqué, mais qu'on travaille à la CAPB et avec la Ville, ce sera la mise en place du budget vert. C'est-à-dire que l'ensemble de nos politiques publiques trouveront une correspondance carbone, pas seulement la restauration scolaire. Voilà, c'est un début. On est en train de travailler avec les services financiers de l'Agglomération. J'en ai déjà parlé à la Ville. Je ne promets pas que ce sera fait l'année prochaine parce que ce n'est pas évident. Très peu de villes l'ont fait, aucune je pense en Nouvelle-Aquitaine pour l'instant, parce que ce n'est pas simple. Mais c'est le meilleur moyen d'avoir une vue globale non seulement de la restauration scolaire, mais de l'ensemble de l'impact de nos politiques publiques.

M. LE MAIRE : Merci Madame Bisauta.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Si vous me permettez Monsieur le Maire, juste un complément d'information, mais cela avait été évoqué en commission Éducation. C'est vrai qu'il est nécessaire de faire un point complet sur ce sujet de la restauration scolaire. Donc c'est une proposition que j'ai faite en commission de l'Éducation, je me suis engagé à ce qu'avant la fin de cette année civile, nous puissions consacrer une commission et répondre à tous les questionnements et surtout réfléchir tous ensemble aux meilleures façons d'avancer.

M. LE MAIRE : Merci. Je vois que Monsieur Etcheto... oui, vous avez la parole.

M. ETCHETO : Merci, mais à condition que vous en ayez terminé parce qu'en fait ce n'était pas exactement sur ce sujet-là, nous voterons ce rapport sans problème. Mais je profitais de cette délibération, puisque c'est la seule qui est relative à l'Éducation, pour aborder la question de la fermeture programmée du dispositif CHAM à l'école Maurice Ohana, qui est donc désormais publique, puisqu'il y a eu un article de presse il y a quelques jours. Bien évidemment, pour la regretter, sans avoir été tout à fait convaincu par les arguments qui ont été évoqués, que l'on a retrouvés dans la presse et dans les courriers auxquels nous avons pu avoir accès. On a regretté que nous n'ayons pas été informés et ce serait notre demande. On voulait avoir des précisions là-dessus. Réponse en Conseil municipal ou, peut-être, en commission ou même par communication à des demandes des termes de la convention.

Vous parlez d'un coût du dispositif à 120 000 euros. Effectivement, 120 000 euros pour 50 élèves, c'est beaucoup, mais je voudrais avoir des précisions là-dessus, sur le détail de tout cela, parce que cela me semble extrêmement élevé. Est-ce que l'on pourrait avoir les détails plus précis de ce coût de ce dispositif ? Et puis, bien évidemment, toute l'information qui nous permettrait de juger de tout cela plus complètement que nous n'avons pu le faire, parce que nous n'avons pas pu le faire, pour tout dire. Avec quand même un regret parce qu'également, à la lecture des arguments qui ont pu être produits publiquement, opposer quelque part les choix éducatifs pour certains enfants et certaines familles à d'autres, moi, je trouve cela particulièrement gênant. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Ok, c'est sur le même sujet ? Allez-y, Madame Herrera.

Mme HERRERA-LANDA : Nous avons préparé une courte intervention également. Donc, c'est simplement pour dire que l'on regrette que ce sujet n'ait été évoqué ni en commission Culture ni en commission Éducation. Les seules informations dont nous disposons sont également les informations qui ont été publiées dans le cadre d'un article de presse récemment. Sauf erreur de notre part, cela n'a pas été évoqué en commission et l'on souhaitait savoir aussi également de quelle manière les partenaires et les familles ont été informés, à défaut des élus municipaux, de quelle manière cela a été préparé.

M. LE MAIRE : Nous allons essayer de vous donner ces réponses si vous pouvez, Madame Martin-Dolhagaray sur cette « CHAM », « Classe à Horaires Aménagés Musique », je dis cela pour ceux qui nous écoutent à distance.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : En fait, dans la démarche, c'est une démarche qui date de 2018 à l'origine, puisque nous avons fait un point justement sur l'efficacité et l'efficience de

ce système qui touchait peu d'élèves, et il faut savoir que, même à l'origine, une classe à horaires aménagés, au départ, est faite et soutenue par l'Éducation nationale pour des enfants de milieux défavorisés. Il n'est donc pas question d'opposer des milieux à d'autres. On est très clair là-dessus. C'est simplement pour permettre à des enfants qui ne pourraient pas avoir accès à cette culture musicale d'y avoir accès.

Le projet a été mis en place il y a quelques années. Il était donc nécessaire de le réajuster, de faire en sorte qu'il colle plus à une réalité de terrain, de besoins. En partenariat avec l'Éducation nationale, nous avons fait le choix de dire : il faudra repenser ce projet. Il ne s'agit pas d'arrêter. C'est ça qui m'embête un petit peu, parce que les choses ont été quand même... Alors peut-être pas autant pour moi, en commission Éducation, c'est vrai parce que ce n'était pas un sujet à l'ordre du jour, mais j'aurais peut-être dû le faire. Pour autant, les choses ne sont pas encore arrêtées avec le Conservatoire, donc je ne peux pas donner des mesures définitives. Notre choix a été de dire : nous allons redéployer les crédits alloués à cette CHAM sur un ensemble plus important d'écoles bayonnaises, de manière à ce que les écoliers puissent, en nombre plus important, en bénéficier. Pour autant, la CHAM n'est pas arrêtée à la rentrée 2021. Nous accompagnons, jusqu'au bout, tous les enfants qui ont commencé le parcours musical. Simplement, à partir de la rentrée scolaire, il n'y a pas de nouveaux inscrits. Bien entendu, nous accompagnons les enfants jusqu'au bout.

Notre projet en partenariat avec le Conservatoire, puisque nous les avons reçus longuement et, d'ailleurs, peut-être que Monsieur Ugalde ou Madame Castel pourront compléter, puisqu'ils sont bien impliqués aussi au niveau du Conservatoire et étaient présents à cette réunion, nous avons rencontré le Conservatoire pour faire le point avec eux très clairement sur le dispositif existant. Ils ont eux-mêmes reconnu que c'était un dispositif qui n'était plus tout à fait à l'ordre du jour, qu'il fallait réfléchir. Donc moi, ce que je leur ai demandé, c'est de réfléchir de manière à ce que l'on puisse continuer à travailler en partenariat avec eux, mais sur un autre projet, avec bien entendu des intervenants musicaux, avec par exemple un projet de chant choral dans les écoles, qui correspond tout à fait au projet de l'Éducation nationale à l'heure actuelle. Donc, il ne s'agit pas d'une mesure qui est tombée comme ça, du ciel, d'un seul coup. Le Conservatoire est bien au courant depuis 2018. Après, il est clair qu'au niveau du Conservatoire, il y a eu des changements de directeur, etc., les relais ne se sont peut-être pas faits. Pour autant, nous avons joué franc jeu avec eux depuis le départ. Donc, je comprends l'étonnement de certains parents d'élèves. Nous avons expliqué longuement en conseil d'école la procédure. Il ne s'agit pas d'abandonner des enfants en cours de route, certainement pas, mais simplement de réorienter ce projet qui est un très beau projet, mais le réorienter de manière à ce qu'il puisse bénéficier à beaucoup plus d'écoles.

Bien évidemment, nous continuerons à travailler avec Ohana également, mais sur des moutures différentes. Je crois que chaque projet comme ça a besoin, à un moment de son existence, d'être réévalué, il faut se réinterroger. C'est de l'argent public, notre responsabilité d'élus, c'est de savoir si cet argent public est bien employé. Il me semble que là, on peut le redéployer de manière plus juste, de manière à ce qu'il puisse servir au nombre de petits Bayonnais le plus important possible.

M. UGALDE : Monsieur Le Maire, je peux me permettre ?

M. LE MAIRE : Oui, rapidement, Monsieur Ugalde et Madame Castel aussi.

M. UGALDE : Simplement pour dire que, comme je représente la Ville dans ce groupe scolaire et que j'étais au cœur de ce débat il y a quelques jours à peine à Maurice Ohana, je veux simplement témoigner ici du fait que Madame l'Inspectrice de l'Éducation nationale a été la première à accepter le principe d'une réévaluation de ce système, dont elle reconnaissait qu'il n'était plus aussi performant qu'il devrait l'être. Voilà, donc c'est aussi le propos que l'on tient de la part de responsables de l'Éducation nationale qui acceptent bien volontiers l'idée selon laquelle il faudra s'interroger et réinterroger ce système, afin qu'il soit plus performant et surtout, plus répandu, au profit du plus grand nombre d'élèves à Bayonne.

M. LE MAIRE : Sachant qu'effectivement, ramenées à l'élève, les sommes qui sont concernées ici sont extrêmement importantes et, évidemment, interrogent. Mais je sais qu'il y a un chiffre que j'ai vu passer. Lorsque l'on est face à ce chiffre-là, on se dit que quand même, il faut peut-être réfléchir à autre chose.

M. UGALDE : Surtout quand on le compare à la classe théâtre qui a la même vocation. Les comparaisons ne sont jamais raison, donc il faut se méfier de tout cela aussi, j'en suis conscient. Mais lorsque l'on a des responsabilités, comme l'a dit tout à l'heure Madame l'adjointe, des fonds publics, nous sommes tout de même en droit de nous interroger sur les déphasages incroyables de budget entre la classe théâtre, qui fournit la démonstration de son opérationnalité depuis longtemps déjà, et cette classe dont nous pouvons dire aujourd'hui, sans être dispendieux, qu'elle pose question sur le rapport entre le budget et le nombre d'enfants concernés. Donc, c'est à mettre sur la table, et à mon avis, c'est maintenant qu'il faut avoir aussi le courage et l'envie de faire les choses.

M. LE MAIRE : D'accord. Madame Castel, vous complétez ?

Mme CASTEL : Oui, tout à fait. Merci, Monsieur le Maire. Alors là, je vais prendre ma casquette de conseillère communautaire présente au Conseil d'administration de la régie autonome du Conservatoire. Je ne vais pas revenir sur les propos de Christine Martin-Dolhagaray. Effectivement, lors d'une dernière réunion que nous avons eue en mairie, en présence de la Direction du Conservatoire, de nous trois, élus de la Ville de Bayonne, et de Madame l'Inspectrice de l'Éducation nationale pour le secteur de Bayonne, le constat a été fait, effectivement, que ce système de CHAM devait être réévalué. Il n'y a pas que la Ville de Bayonne qui réévalue ce système. La Ville de Biarritz, pour la CHAD, la classe à horaires aménagés Danse, est en train de réévaluer son dispositif, qui est présent à l'École du Braou. Suite à cette réunion, la Ville de Bayonne a reçu une proposition d'une nouvelle organisation qui est en cours d'évaluation, où est mis vraiment en avant certaines attentes de la Ville, en particulier sur le chant choral. Et il faut savoir que, dans le nouveau projet d'établissement du Conservatoire, le chant choral est un axe majeur.

Après, je voudrais revenir sur l'article dans le journal et sur les chiffres mis en avant, si vous me permettez, j'ai, en principe, les bons chiffres du Conservatoire. Les 120 000 euros, au-delà du fait que la somme est importante, concernent effectivement la classe à horaires aménagés Musique, mais également la classe à horaires aménagés Théâtre. La classe à horaires aménagés Musique, ça a un coût à hauteur d'un peu plus de 109 000 euros, et la

classe à horaires aménagés Théâtre a un coût à hauteur à peu près de 15 000 euros. Et ce ne sont pas une centaine d'élèves pour la classe à horaires aménagés Théâtre, mais pour l'année 2020-2021, ce sont 29 élèves qui ont été concernés par la classe à horaires aménagés Théâtre. Voilà, je voulais apporter ces précisions à l'ensemble de l'Assemblée et, peut-être aussi, à ceux qui nous écoutent.

M. LE MAIRE : Merci. On finirait par oublier que nous avons une délibération n°16 qui concerne la fourniture de repas pour les services de restauration. C'est toujours ? Madame... ? Il faut avancer un peu plus vite sur les rapports, nous n'allons pas passer une heure sur ce rapport. Allez-y, s'il vous plaît rapidement.

Mme HERRERA-LANDA : On peut tout à fait comprendre le besoin de réévaluation des dispositifs d'intervention publique. Ce qui fait défaut, semble-t-il, c'est de l'information et peut-être un peu de communication et de concertation. Sur la pertinence de réévaluer, nous allons être d'accord, mais il y a un problème, nous semble-t-il, de méthode peut-être. Merci.

M. LE MAIRE : On est hors ordre du jour, mais bon. Monsieur Etcheto rapidement.

M. ETCHETO : C'est dommage que l'on soit hors ordre du jour parce que c'est, justement, un sujet qui aurait pu être discuté en commission et qui aurait pu faire l'objet ici d'une délibération. Mais ce n'est pas grave. Je ne vais pas en dire plus, je me joins à ce qu'a dit Sophie, qu'il y ait une réévaluation, bien entendu, mais il faut que l'on puisse avoir les éléments pour la partager. Merci à Sophie de nous avoir amené quelques précisions. On souhaiterait que l'on nous communique l'ensemble des données, que l'on puisse se faire une idée plus précise sur tout cela. Et quant au rapport n°16, il n'y a pas de problème, on votera cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Donc, vous votez cette délibération. Vous aussi. Monsieur Esteban, qui n'est pas là, vote également. Donc, c'est à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

17. Plaine d'Ansot – Adhésion à la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques

Madame Hardouin, vous avez le rapport, en l'absence de Lionel Sevilla qui, pour des raisons professionnelles, se trouve hors de notre région. Vous allez nous présenter le rapport n° 17.

Mme HARDOUIN-TORRE : Monsieur le Maire, merci. Comme vous le savez, la Plaine d'Ansot, par arrêté préfectoral, interdit toute forme de chasse afin de préserver la faune et la flore. Le souci, c'est que la Plaine d'Ansot se retrouve confrontée à une augmentation de la population de sangliers, lesquels génèrent des dégâts, que ce soit au niveau de la nature ou des risques de collision en zone périurbaine. Donc, loin de vouloir faire des battues ou des chasses de manière intempestive, deux écogardes de la Plaine d'Ansot ont obtenu un agrément afin de pouvoir procéder à un contrôle, une régulation de ces animaux. Et pour que leur permis de chasse soit validé, il faut adhérer à la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques. Et c'est donc la délibération qui vous est proposée.

Il vous est demandé, afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la régulation contrôlée et raisonnée des populations de sangliers et de la Plaine d'Ansot, il est demandé au Conseil municipal, sur la base des éléments développés dans la note explicative de synthèse, d'approuver l'adhésion de la Ville à la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques, moyennant une cotisation annuelle de 100 euros.

M. LE MAIRE : Merci. La présence de ces sangliers dans les villes est aussi les conséquences de l'effet Covid, dit-on. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Des abstentions ? Des votes contre ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

18. Toponymie - Dénomination de voies et lieux

Monsieur Ugalde, vous reprenez la parole sur la toponymie.

M. UGALDE : Oui, tout simplement pour vous demander votre approbation concernant la dénomination des voies et lieux, telle qu'elle est présentée sur la note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? C'est adopté. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. Droits de place - Poursuite des mesures de soutien liées à la crise sanitaire de la COVID-19 – Exonération des redevances d'occupation du domaine public

Madame Meyzenc, vous avez un rapport qui concerne les mesures liées à la crise Covid et à l'exonération de redevances d'occupation du domaine public.

Mme MEYZENC : Absolument, Monsieur le Maire. C'est en complément de la délibération du 12 février 2021 et, compte tenu du calendrier de réouverture progressive des commerces dits « non essentiels » définis par le gouvernement, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'exonération, jusqu'au 30 juin 2021, des redevances d'occupation du domaine public dans les conditions développées dans la note explicative de synthèse. Cette mesure s'appliquera aux terrasses des cafés et restaurants, aux commerces ayant une activité de restauration ou de dégustation au sein des halles, ainsi qu'aux portants et présentoirs des boutiques. Elle sera, enfin, élargie, jusqu'à la fin du troisième trimestre, aux éventuelles autorisations exceptionnelles d'extension de terrasse.

M. LE MAIRE : Très bien. Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20. Présentation et validation de la charte de l'arbre de la Ville de Bayonne

Il revient à Monsieur Jérôme Aguerre, maintenant, de présenter pour validation la charte de l'arbre de la Ville de Bayonne. Jérôme Aguerre.

M. AGUERRE : Merci. Il s'agit donc de la présentation de la validation de la charte de l'arbre de la Ville de Bayonne. Au-delà de leurs vertus écologiques, les arbres contribuent à notre confort en participant notamment aux îlots de fraîcheur, à notre santé et à notre vie sociale. Il est donc nécessaire de maintenir leur gestion rigoureuse, de conserver une volonté forte de les préserver et de continuer à développer le patrimoine qu'ils constituent. C'est la raison pour laquelle la Ville souhaite se doter d'une charte en définissant des exigences en matière de protection de ces arbres et de choix variétaux, de perspectives paysagères et de modalités de plantation. Il est, en ce sens, demandé au Conseil municipal d'approuver la charte de l'arbre, présentée en annexe à la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Je tiens à préciser, Monsieur le Maire, que cette charte de l'arbre ainsi que l'évaluation de la valeur financière de l'arbre, dont nous débattons dans la délibération qui suit, font partie d'une feuille de route 2021-2026 qui concerne « l'arbre - acteur du bien-être en milieu urbain » et qui a été présentée en commission tout récemment. Et d'ailleurs, je tiens à remercier les services d'espaces verts qui ont travaillé d'une façon très efficace, afin d'élaborer cette feuille de route. Pour revenir à la charte de l'arbre, elle est destinée à toute collectivité ou entreprise intervenant sur le domaine public de la commune à proximité du patrimoine arboré, à tous les propriétaires faisant la demande d'une autorisation d'urbanisme, à tous les propriétaires d'espaces arborés sur notre territoire et aux agents des services techniques de la commune de Bayonne qui interviennent régulièrement sur le domaine public.

C'est également un soutien pour tous les Bayonnaises et les Bayonnais qui désirent des renseignements et des accompagnements complémentaires qu'ils pourront trouver, bien sûr, dans le service des espaces verts ainsi qu'à la boutique du patrimoine. Nous demanderons à toute collectivité ou entreprise intervenant sur le domaine public de signer cette charte et, bien sûr, de s'y référer et de la respecter.

M. LE MAIRE : Merci. C'est Mathieu Bergé qui demande la parole. Vous l'avez.

M. BERGÉ : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, tout d'abord, je voudrais remercier chaleureusement les élus de la commission et les services pour la qualité de la présentation qui nous a été faite lors de la commission, vendredi et, j'allais dire, c'est presque à regretter, pour le travail qui a été fait, pour la mise en valeur du travail, que l'on ne présente pas la feuille de route en délibération. Parce que, quelque part, cette charte de l'arbre, ce n'est qu'un élément de la feuille de route qui est particulièrement ambitieuse et auquel nous, nous adhérons. Je ferai, tout à l'heure, quelques suggestions par rapport à cela, mais cela aurait été presque plus intéressant, je pense, de faire adopter la feuille de route qui intégrait ces éléments de charte de l'arbre et de valeur financière d'un arbre. Parce que cette feuille de route - et ça me fait tout bizarre de faire la publicité de la délibération de la majorité - elle est quand même extrêmement intéressante.

Et donc, du coup, présenter d'abord cet objectif 1, « construire une ville plus verte », avec un objectif quantitatif, qui est de passer de 13 000 à 16 000 arbres sur le domaine public dans cette période, et lutter contre les îlots de chaleur, c'est quelque chose d'extrêmement positif. C'est peut-être dommage de ne pas l'avoir fait avant, notamment sur l'aménagement de la place de la Mairie et de la place Jacques-Portes. Mais bon, ce n'est pas grave, le tout, c'est d'aller dans la bonne direction.

Maintenant, l'objectif 2, de « maintenir le patrimoine arboricole », l'objectif 3, « gérer durablement le patrimoine arboré sans produits chimiques, élagage doux », donc sur une méthode d'entretien durable. Objectif 4, « protéger les arbres » et notamment du coup, les deux délibérations que vous nous invitez à voter ce soir sont dans le cadre de cet objectif 4, donner une valeur aux arbres et créer une charte de l'arbre. Et enfin, un objectif 5, « communiquer et sensibiliser la population à la richesse arboricole de notre territoire ».

Il y a également des actions que vous avez identifiées comme prioritaires et que, pour notre part, nous considérons comme « remarquables », au sens qu'il faut les remarquer positivement :

- Créer cinq mini forêts selon la méthode Miyawaki
- Créer une charte de l'arbre
- Recenser et protéger les richesses arborées du domaine privé et les intégrer au PLUI.

Très clairement, nous adhérons à la démarche globale, à ces mesures, d'autant plus que nous les proposons dans notre programme aux élections municipales dans la rubrique Environnement. D'ailleurs, nous avons évoqué les forêts Miyawaki à l'occasion du débat, à la Maison des associations. Nous voterons donc, bien évidemment, pour cette délibération.

Quelques suggestions à vous faire par rapport à la méthode que vous nous avez présentée en commission :

Concernant les forêts Miyawaki, je rappelle que ce sont des mini forêts extrêmement concentrées et denses que l'on fait pousser dans les quartiers. Ne serait-il pas pertinent d'associer la population pour choisir les sites plutôt que de déterminer cela entre élus ? Comment cela est prévu ? C'est une manière d'associer la population. Vous savez que notre groupe est extrêmement attaché à cela. Il n'y a pas d'urgence immédiate. Pourquoi ne pas associer la population dans les quartiers pour déterminer où seraient ces sites de forêts Miyawaki ?

Ensuite, la charte de l'arbre est vraiment d'intérêt pour conventionner avec les entreprises intervenant sur la voie publique. Et l'inscription des richesses arborées nous semble également pertinente. Ne serait-il pas encore plus pertinent - et j'ai fait la remarque en commission - d'intégrer des critères arboricoles dans des chartes d'urbanisme par quartier, afin de s'assurer que les nouveaux projets, qui ne manquent jamais à Bayonne, soient particulièrement vertueux en la matière ? Puisqu'en gros, là, on est en train de dire qu'au travers de la charte, nous allons préserver le patrimoine arboricole actuel, que ce soit sur le domaine public ou dans le domaine privé au travers du PLUI. Mais pourquoi ne pas justement, via des chartes d'urbanisme, en conventionnant avec les promoteurs immobiliers, intégrer cet enjeu arboricole dans les projets de construction ?

Et enfin, une question que j'avais posée en commission et pour laquelle j'attends une réponse, vous ne l'avez peut-être pas ce soir, mais nous avons débattu longuement, notamment sur le côté de valorisation de l'arbre qui a mené à valoriser certains arbres de Bayonne à quelques dizaines de milliers d'euros, notamment si jamais il devait y avoir des atteintes à ces arbres-là, la question que j'avais posée, c'était : comment - même si les critères que l'on a choisis sont des critères nationaux qui sont déjà appliqués dans d'autres villes - c'est comment on le juge et la jurisprudence, respecter ces critères-là ? Car dire qu'un arbre vaut 45 000 euros, si le juge détermine que oui, c'est 45 000 euros ou 35 000 euros, les gens vont prendre les choses au sérieux. Si dire qu'il en vaut 45 000 euros, mais quand le juge se prononce, il évalue le préjudice à beaucoup moins, ça ne donnerait qu'un caractère symbolique. Donc, ce n'est pas du tout une défiance de ma part par rapport à cela, c'est justement pour renforcer et donner un caractère vraiment évident à la population sur la valorisation du patrimoine « arboristique » ou arboricole, je ne sais pas, j'ai utilisé les deux, je ne sais pas s'il y en a un des deux qui n'est pas correct. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Bergé. Je donne la parole à Madame Hardouin qui me l'a demandée et qui va répondre, vraisemblablement, à ce que vous venez de dire.

Mme HARDOUIN-TORRE : Oui, merci Monsieur le Maire. Oui, comme nous en avons discuté en commission, effectivement, je me suis intéressée à l'utilité ou pas de la BEVA qui est en fait la délibération qui va suivre, sur la valeur que l'on peut donner à un arbre, puisqu'en effet, encore faut-il qu'après, cet outil puisse être utile pour la commune dès lors qu'un arbre serait endommagé. Simplement, d'abord rappeler que la charte de l'arbre et la BEVA, qualifier/quantifier la valeur d'un arbre, avant d'imaginer un contentieux, c'est surtout faire de la prévention et de la pédagogie pour que tout le monde puisse comprendre qu'un arbre à une valeur, et que cette valeur financière peut parfois refroidir quelques ardeurs. L'exemple qui avait été donné en commission, c'était de dire que, lorsqu'une voiture rentre dans une façade, dans une vitrine, il y a un dommage matériel et il est logique pour la personne qui a commis ce délai de procéder à une indemnisation. Quand on abîme un arbre, pour certains, l'arbre n'ayant pas forcément une valeur particulière, cela ne paraît pas quelque chose de normal. Donc, c'est déjà fixer un tarif pour permettre aux gens de comprendre que cet arbre a une valeur. Le préventif est le plus important, en effet.

Par contre, c'est vrai que s'il doit y avoir une procédure, la question qui a été posée de savoir s'il y avait déjà de la jurisprudence m'intéressait forcément. Donc j'ai fait quelques recherches et en fait, il y en a pour le moment très peu. Il y a quelques décisions, donc j'en ai trouvé, pour la bonne et simple raison que les villes qui ont procédé à cette mise en place de la charte de l'arbre et de la formule d'évaluation, cela fait tout de même très peu de temps, donc les contentieux, le temps qu'ils arrivent au niveau des juridictions et que des jugements soient rendus, il y a tout un parcours. Mais j'ai tout de même trouvé une décision de la Cour administrative d'appel de Nantes qui est toute récente, qui est du 26 mars 2021, où le juge administratif, en effet, dans sa motivation, indique qu'il résulte d'un rapport établi par l'Office National des Forêts, parce que l'ONF aussi utilise cette méthode. Il résulte donc de ce rapport que « la méthode dite 'barème d'évaluation de la valeur d'un arbre BEVA', dont la pertinence n'est pas contestée, permet de calculer la valeur globale d'un arbre, et il y a lieu en l'espèce de privilégier cette forme d'indemnisation, qui est mieux à même d'assurer la

réparation intégrale du préjudice. » Donc oui, c'est utile et manifestement, les magistrats s'en emparent et c'est parfait. Donc, on ne peut que s'en féliciter.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hardouin. Oui Jérôme Aguerre, je vous donne la parole. Alain Lacassagne aussi prendra la parole, ensuite.

M. AGUERRE : Oui, pour ce qui concerne une délibération exclusivement sur la feuille de route, c'est une question que l'on s'est posée, tu as raison dans l'esprit. À titre personnel, j'ai demandé vraiment que ces deux moments forts de cette feuille de route soient votés séparément, pour qu'il y ait une valeur symbolique vraiment qui soit mise là-dessus et que les gens prennent conscience d'abord de la charte, là, je parle des entrepreneurs de travaux publics et en plus, d'une valeur de l'arbre. Je pense qu'il faut que les gens en prennent vraiment conscience.

Pour ce qui est des mini forêts, oui, on peut toujours... d'ailleurs en commission, je vous ai demandé de faire vos propositions pour la prochaine réunion, et cela demande vraiment des critères très précis, très techniques. Et là, cela devient tout de même, malgré tout, très, très compliqué de faire une participation citoyenne sur la situation des mini forêts, en sachant que par exemple, il faut un minimum de surface d'un terrain de tennis. Il faut des sols qui soient capables d'accepter une mini forêt. C'est ce que nous avons fait tout de même aussi, malgré tout, en quelque sorte, à Saint-Bernard, nous avons mis en place la première mini forêt à la demande des riverains.

M. LE MAIRE : Tout ceci peut se voir chemin faisant, évidemment. Cela veut dire aussi une procédure d'acquisition foncière parce que nous ne sommes pas propriétaires de tout. Saint-Bernard, il se trouve que ce terrain-là, nous l'avons à disposition, et nous l'avons utilisé. M. Lacassagne.

M. LACASSAGNE : Oui, merci Monsieur le Maire. Je compléterais les propos de mon collègue et, notamment par rapport à l'implantation, Mathieu Bergé, vous le soulevez lors de la commission, interroger la population. Mais ce qu'il faut savoir aussi, c'est qu'en parallèle, nous sommes en train de mener une étude avec Laurence Hardouin sur les îlots de chaleur. C'est l'opération qui a été portée à Saint-Bernard, nous l'avons localisée à Saint-Bernard parce que là, on avait un point d'îlot de chaleur qu'il fallait aussi maîtriser.

Concernant la charte de l'urbanisme, écoutez, ce que je peux vous dire c'est que nous demanderons à chacun des porteurs de projets d'intégrer cette charte de l'arbre. Il faut savoir qu'aujourd'hui, par rapport à la délivrance des permis de construire - et on en refuse un certain nombre qui ne correspondent pas aux objectifs que l'on se fixe, et notamment en matière de protection des arbres - il y a un certain nombre d'arbres que l'on a sauvés avant que la charte n'arrive, et avant qu'il y ait une réglementation plus précise dans le cadre du futur programme du PLUI.

Ce sont aussi des éléments que l'on introduit par rapport à la protection de l'arbre, l'éloignement des bâtiments par rapport aux racines, parce que vous savez qu'il peut y avoir des contraintes, notamment lorsque l'on réalise des sous-sols, mais cela concerne aussi l'imperméabilisation des sols et notamment, avec tous les problèmes de stationnement où

l'on demande aussi une imperméabilisation et notamment, des pavés gazon. Et ça concerne aussi l'éloignement des bâtiments et le respect de l'architecture dans les quartiers.

M. LE MAIRE : Merci pour ce débat intéressant. Je vais donc mettre aux voix. J'ai bien compris que vous approuviez cette délibération à BVO, que vous l'approuviez aussi et qu'Esteban aussi était d'accord. Ah, il s'abstient ? J'ai bien fait de poser la question. Et tous les autres votes pour, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Abstention : 1, M. ESTEBAN (représenté par mandat)

21. Evaluation de la valeur financière d'un arbre

Là c'était le rapport 20, excusez-moi, mais je pense que c'est la même chose pour le rapport 21 parce que nous n'allons pas le reprendre. Même sens du vote pour le rapport 21, les services ont bien noté cela.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Abstention : 1, M. ESTEBAN (représenté par mandat)

EVENEMENTIEL ET ANIMATION

22. Tremplin musical Bayonne Live 2021 - Règlement du concours

Monsieur Ugalde, vous présentez le rapport 22 pour le Tremplin musical.

M. UGALDE : Effectivement, sur la base des éléments développés dans la note explicative de synthèse et pour la huitième édition, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement du Tremplin musical « Bayonne Live », organisé en partenariat avec le Magnéto, salle de diffusion des musiques actuelles, gérée par l'association La Locomotive et dont l'appui n'est pas neutre puisqu'ils ont, nos amis de La Loco, l'expertise, les réseaux, les contacts qui font qu'aujourd'hui, ce rendez-vous du Tremplin est véritablement bien perçu par tous ceux qui sont des adeptes de cette musique-là.

Je voudrais aussi signaler le progrès notable de la relation transfrontalière sur ce Tremplin, puisque des musiciens et des chanteurs de Saint-Sébastien, mais plus encore de Pampelune, notre ville jumelle, sont aujourd'hui friands de ce rendez-vous et s'inscrivent, avec même un engagement de leur part de rendre la politesse dans leur Tremplin à eux. Donc, on est dans le sens d'une vraie dynamique de ce Tremplin, aujourd'hui, qui a pu traverser la période de la pandémie. Et c'était tout le danger en quelque sorte de cette période, à travers un vote par informatique qui a fort bien fonctionné. Et ça, c'était une belle surprise parce que, bien sûr, il n'y avait pas ce rapport direct avec toutes ces prestations scéniques, avec la musique, et l'on pouvait s'interroger sur le tunnel et la façon dont on allait vivre ce tunnel sanitaire. Et en l'occurrence, cela s'est même très, très bien passé en termes de dynamique autour du Tremplin et donc, il en sort grandit pour l'édition prochaine.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Madame Herrera ?

Mme HERRERA-LANDA : Juste, on vote pour, mais on regrette le montant des dotations, comme nous l'avons dit tout à l'heure.

M. LE MAIRE : Oui, c'est ce que vous avez indiqué. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23. Partenariat des principaux événements bayonnais - Approbation du modèle de convention type à intervenir

Monsieur Ugalde, vous présentez un dernier rapport sur le partenariat des principaux événements et surtout l'approbation d'un modèle de convention type pour ces sujets.

M. UGALDE : Oui, la Ville de Bayonne a engagé, depuis plusieurs années, une démarche visant à associer des partenaires privés à la médiatisation et au déroulement des différents événements organisés tels que le carnaval, la foire au Jambon, le fête de la Musique, les fêtes de Bayonne, le Campo de Feria, le forum des Associations, la fête du Chocolat ou encore le Noël à Bayonne. Pour les sociétés potentiellement concernées, l'intérêt principal d'un tel partenariat réside dans la promotion de l'image et/ou de leurs marques par l'association de leur nom à celui de la manifestation. Lors du précédent mandat, il avait été décidé de généraliser cette démarche à l'ensemble des événements organisés par la Ville, tout au long de l'année. Il est proposé, aujourd'hui, de poursuivre cette démarche et d'autoriser l'engagement de démarches en ce sens auprès des sociétés potentiellement intéressées. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le modèle de convention type, à intervenir avec les partenaires et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

Parmi les éléments importants de cette convention type, c'est bien sûr, aussi, la place laissée à l'annonceur. Nous ne sommes pas dans le domaine privé, nous ne sommes pas dans du « n'importe quoi », permettez-moi à l'expression, nous sommes, bien sûr, dans un rapport institutionnel, et les partenaires qui viennent nous retrouver sont aussi dans cet état d'esprit. Ça produit d'ailleurs un certain écrémage. Quelques sociétés ne vont pas au bout de la démarche, justement parce que l'on se montre exigeant bien sûr, sur leur présence d'image. Il n'est pas question de leur laisser des espaces dignes du parrainage de grandes manifestations privées. Il y a ceux qui l'entendent et ceux qui ne l'entendent pas. Et ceux qui l'entendent, en revanche, sont dans une philosophie de partenariat, qui mérite d'être aujourd'hui développé. Je vais simplement vous répercuter ce petit témoignage qui en dit long, d'un des chefs d'entreprise qui nous a retrouvés. Il me disait l'autre jour : « je préfère être partenaire d'une manifestation culturelle à Bayonne qu'au fond d'un grand chapiteau VIP, avec une table où je ne réunis pas forcément toujours tous les clients potentiels que je voudrais retrouver. » Donc, il se sent même plus valorisé par des opérations de ce type, en étant le compagnon d'une manifestation précise, culturelle ou festive à Bayonne.

M. LE MAIRE : Voilà donc un nouveau modèle qui peut se développer. Pas d'abstention ni de vote contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

24. Délégation d'attributions du conseil municipal au Maire - Précisions relatives à la gestion des emprunts

Madame Durruty, vous avez le rapport n°24 pour une délégation des attributions du Conseil municipal au profit du Maire pour la gestion des emprunts.

Mme DURRUTY : Oui, en effet, mes chers collègues, au vu des échanges avec les établissements financiers, il apparaît souhaitable de formuler plus précisément les termes de la délégation attribuée à Monsieur le Maire, en exécution de l'article L.2122-22 du CGCT, concernant les modalités de réaménagement de dette, de manière à éviter toute difficulté dans les négociations. Il est donc demandé à notre Conseil municipal d'approuver les dispositions modifiées telles que rédigées dans la note explicative de synthèse, à savoir dans le cadre de nos réaménagements de prêt, les indemnités de remboursement anticipé pourront être intégrées dans le capital.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix cette délibération. Pas d'abstention ni de vote contre ? Adoptée. Merci

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25. Exercice 2020 - Budget principal et budgets annexes - Comptes de gestion

Monsieur Parrilla-Etchart, c'est à vous que revient la présentation du compte de gestion d'abord, c'est le rapport 25, puis dans les rapports qui suivent, le compte administratif du budget principal. Ensuite, seront représentés aussi les comptes administratifs du budget annexe par les adjoints de thématiques des sujets concernés. On vous écoute.

M. PARRILLA-ETCHART : Absolument, c'est bien cela, Monsieur le Maire, merci. Concernant les comptes de gestion de l'exercice 2020, ils concernent le budget principal et les budgets annexes. Donc là, conformément à l'article L.2121-31 du Code général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion 2020, établis par le trésorier et présentés en note explicative de synthèse, et de déclarer qu'ils n'appellent ni observation ni réserve.

M. LE MAIRE : Vous allez vous approcher du micro un peu plus pour ceux qui nous écoutent à distance.

M. PARILLA-ETCHART : Très bien, pardon. Voilà pour le premier rapport, je prends la suite où il y a un vote à chaque... Parce que là, effectivement, Monsieur le Maire, vous allez devoir...

M. LE MAIRE : Alors, le compte de gestion, nous pouvons l'approuver tout de suite et en ma présence, si je ne m'abuse. Vous votez pour ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26. Exercice 2020 – Budget principal – Compte administratif

27. Exercice 2021 - Budget principal - Affectation du résultat de fonctionnement 2020

28. Exercice 2020 - Budget annexe des Fêtes traditionnelles et de la temporada - Compte administratif

29. Exercice 2020 - Budget annexe des parcs de stationnement - Compte administratif 2020

30. Exercice 2021 - Budget annexe des parcs de stationnement - Affectation du résultat d'exploitation 2020

Monsieur Parrilla-Etchart vous allez poursuivre, je vais juste indiquer, en termes de procédure, comment nous allons procéder. L'ensemble des rapports dont je parlais il y a un instant, qu'il s'agisse du budget principal ou des budgets annexes, afin qu'ils puissent être débattus après les présentations par les conseillers municipaux ayant reçu des délégations, l'ensemble de ces rapports, nous proposons de regrouper le process de vote après examen de l'ensemble des rapports, dont les trois comptes administratifs qui seront présentés dans les rapports 26 à 30, sachant qu'après la présentation de ces rapporteurs, vous procédez à la désignation du Président de séance qui, généralement, est Madame Durruty, première adjointe, et pour qu'ensuite le vote de ces trois comptes administratifs puissent intervenir en mon absence. Donc, ma proposition, c'est de voir tout cela à l'enfilade et ensuite d'envisager un vote qui, également, sera un vote successif sur ces rapports. On commence d'abord par le rapport n°26.

M. PARRILLA-ETCHART : Très bien. Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je vais vous présenter le compte administratif 2020 de notre commune. J'essaierai d'être synthétique. Il convient, tout d'abord, de souligner les éléments marquants de cette année qui ont caractérisé l'exécution du budget. Les comptes 2021 sont, bien évidemment, fortement impactés par la crise sanitaire, avec des baisses de recettes importantes, l'annulation des fêtes de notre cité et de multiples manifestations, mais également des mesures exceptionnelles prises par la Ville pour soutenir nos concitoyens et que je détaillerai tout au long de mon intervention. Pour faire clair, on abordera, d'abord, la section de fonctionnement dans un premier temps, puis dans un second, la section d'investissement.

Concernant la section de fonctionnement et ses recettes, il faut savoir qu'elles se sont élevées, à la fin de l'exercice 2020, globalement à 71 millions d'euros contre 74 au compte administratif 2019, soit une baisse importante de l'ordre de 4 %. Ces recettes ont été réalisées à hauteur de 100,8 % des prévisions du budget.

Ensuite, il est important de faire un point sur le produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières, qui constitue, avec 33 millions d'euros, la première ressource de notre collectivité. Cette ressource n'a pas directement été touchée par la crise, mais elle progresse donc de 2,25 %. Cette progression est plus marquée pour la taxe foncière, de 3,2 %, que pour la taxe d'habitation, la mise à jour de certains rôles de cette dernière taxe ayant été retardée au niveau des services fiscaux pendant la période du premier confinement. Le produit de la fiscalité indirecte, quant à lui, s'établit autour de 5 millions d'euros, en baisse de près de 6 %

par rapport à l'année précédente, 2019. Nous constatons également une baisse du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation, qui est logique sous l'effet d'une forte baisse, bien sûr, des transactions immobilières qui ont été constatées lors du confinement de l'année dernière. Voici ce qui pouvait être dit sur les produits, taxe d'habitation et taxe foncière.

L'attribution de compensations de la Communauté d'agglomération Pays basque reste stable par rapport à 2019, à 14, presque 15 millions d'euros.

Concernant, maintenant, la dotation globale de fonctionnement, elle progresse aussi globalement de 1,8 % pour se situer à 7 millions d'euros.

La DSU, la Dotation de Solidarité Urbaine progresse aussi autour de 6%, soit 85 000 euros, et la dotation péréquation progresse de 11,1 %.

Enfin, la crise sanitaire, qui est le fil rouge de l'exécution de 2020, a eu un impact majeur sur les produits des services du domaine et les autres produits de gestion. La baisse de recettes entre 2019 et 2020 est de près de 39 %, soit 3 millions d'euros. Parmi ces pertes, il faut souligner en particulier celles liées à la fermeture des services pendant les périodes de confinement et le ralentissement de l'activité par des mesures volontaristes, qui ont été mises en place par la Ville, afin de soutenir nos concitoyens et nos commerces.

Un point particulier sur la fréquentation des piscines, des crèches et autres cantines scolaires, qui a également subi une baisse significative avec les fermetures, toujours de ce premier confinement. Voici ce qui pouvait être dit, de manière synthétique, concernant les recettes de fonctionnement.

Je passe, maintenant, aux dépenses de fonctionnement qui, elles, hors dotations aux amortissements, représentent 2,8 millions d'euros. Elles s'élèvent à 62 millions d'euros, contre 63 millions d'euros en 2019, soit une baisse de 2,7 %. Une baisse, bien sûr qui était prévisible et qui a été constatée dans le cadre de ce compte administratif. Il faut noter que le taux de consommation des dépenses de fonctionnement se situe à un peu plus de 97 %, dans la moyenne des taux constatés les années précédentes.

Les charges à caractère général, elles, sont de l'ordre de 12 millions d'euros, en baisse de 15 % par rapport à 2019. Les charges de personnel s'élèvent à 36 millions d'euros, contre un peu plus de 36 millions en 2019, simplement une baisse de 1,4 % a été constatée.

Les effectifs permanents, pourvus et payés, sont restés stables entre 2019 et 2020. L'évolution, en 2020, de la masse salariale est liée au glissement vieillesse-technicité, que l'on retrouve chaque année, et qui s'élève à 400 000 euros. D'autre part, il faut rappeler qu'une enveloppe importante de 170 000 euros a été dédiée au versement d'une prime exceptionnelle aux agents pour ceux qui avaient assuré la continuité du service lors du confinement.

Ensuite, en ce qui concerne les subventions et les contributions obligatoires, elles s'établissent à 9 millions d'euros contre 9,2 millions d'euros hors versement de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe des fêtes et tempora da puisqu'effectivement, là aussi, l'activité de notre ville a vu l'annulation de ses spectacles.

Il y a une autre progression qui a été constatée en 2020, c'est celle du versement d'une subvention exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale de près de 200 000 euros au titre des mesures du Covid, auprès de l'Office de commerce, 50 000 euros pour soutenir la reprise du commerce, et aussi auprès du Musée Basque et aussi auprès de la Scène nationale Sud Aquitaine. Je ne rentre pas dans les détails. Ils peuvent être consultables dans les tableaux de la note de synthèse du compte administratif.

Enfin, concernant ces dépenses de fonctionnement, les intérêts de la dette continuent de baisser en 2020. Ils sont de l'ordre de 958 000 euros, soit une baisse de 13%.

En conclusion, pour la section de fonctionnement, les recettes ayant reculé de près de 4 % en 2020, alors que dans le même temps, la baisse des dépenses a été limitée à 2,7 %, mécaniquement, nous avons assisté malheureusement à une diminution de l'autofinancement brut de près de 1 million d'euros. Malgré tout, il se situe tout de même, cet autofinancement à 9,5 millions d'euros, à un niveau particulièrement élevé, légèrement au-dessus de ceux constatés lors des exercices précédents, 2017 et 2018.

Précisons également que la Ville aura engagé, au total, près de 3 millions d'euros, c'est ce qu'il faudra retenir, de mesures pour soutenir la population face à la crise de sanitaires. Voici ce que je pouvais vous présenter de manière synthétique concernant la section de fonctionnement.

Sur la section d'investissement maintenant, un point rapide sur les dépenses d'investissement qui ont représenté, en 2020, 27 millions d'euros contre 31 millions d'euros en 2019. Cette baisse que nous avons constatée est liée à l'arrêt et au ralentissement des chantiers, conséquence de la crise sanitaire. Et cette baisse est toutefois inférieure à celle observée sur le plan national. Le remboursement du capital des emprunts a été de l'ordre de 6 millions d'euros, 6,7 millions d'euros, et les dépenses d'équipement proprement dites, de 19 millions d'euros.

Ensuite, un point peut être fait, en particulier, sur les dépenses d'équipement, en soulignant le fait que le taux de mandatement des crédits votés est de 51 %, étant souligné que cette année en particulier, ce taux d'engagement correspondant au marché conclu et aux commandes signées a atteint 91,5 %. Ces dépenses à engager, mais non encore payées à la fin de l'année 2020 ont été reportées sur l'exercice 2021, pour un total de 11 millions d'euros.

La répartition de ces dépenses d'équipement par domaine d'activité qui s'élève à 19 millions d'euros, est la suivante :

- 1,6 million d'euros pour le domaine de l'éducation, de la petite enfance.
- 1,4 millions d'euro destinés à la culture et au patrimoine.
- 2,5 millions d'euros ont été consacrés aux installations sportives, aux équipements de notre ville.
- 8,4 millions d'euros ont été investis dans l'aménagement des espaces publics et de la voirie.
- Et enfin, il faut noter que la politique d'amélioration de l'habitat, au travers des divers dispositifs de l'OPAH, a représenté au total 64 600 euros.

Voici ce que je pouvais vous dire sur les dépenses d'investissement.

Concernant les recettes, d'abord, il faut préciser qu'elles s'élèvent à 15 millions d'euros en 2020. Les principaux postes qui ont été alimentés sont d'abord, bien sûr, les ressources propres, taxe d'aménagement, fonds de compensation à la taxe sur la valeur ajoutée et les amendes de police. De plus, les subventions reçues en cofinancement l'ont été à hauteur de 1,2 million d'euros. Et le reversement à l'EPFL Pays basque, dans le cadre du PNRQAD, de 1,2 million d'euros.

Les emprunts, eux, ont été mobilisés à hauteur de 8 millions d'euros, au même niveau que lors des exercices 2018 et 2019. Ils ont été mobilisés, à l'instar des exercices 2018 et 2019, à des taux fixes particulièrement favorables à notre collectivité.

Ensuite et malheureusement, on note une baisse du fonds de roulement en 2020, puisque cette baisse s'établit à 2,8 millions d'euros et pour se situer en fonds de roulement, fin 2020, à 8 millions d'euros.

Concernant, maintenant, la gestion de la dette, un mot si vous me le permettez. Au 31 décembre 2020, le capital restant dû était de 63 millions d'euros. Cet encours progresse de 1,7 million d'euros.

Au final, pour le budget principal, parce qu'il ne s'agit que de celui-là, le taux d'intérêt moyen de la dette ressort à 1,37 % et la durée résiduelle de l'encours est de 13 ans et 3 mois. Cela nous donne un ratio de désendettement qui passe de 6,6 années en 2020, alors qu'il était de 5,8 années lors de l'exercice 2019. En effet, une baisse de l'autofinancement brut a été constatée. En fait, ce ratio retrouve son niveau du dernier exercice « normal » de 2018.

En conclusion, concernant ce compte administratif 2020, nous pouvons présenter le fait qu'il présente les caractéristiques suivantes :

D'abord une dynamique importante des ressources de fonctionnement qui a été stoppée par la crise sanitaire, malheureusement. Toutefois, cette dynamique, notre dynamique démographique à Bayonne, a permis d'en limiter les effets, grâce notamment à la fiscalité directe et aux droits de mutation.

Autre caractéristique de ce compte administratif 2020, c'est la baisse des dépenses de fonctionnement, conséquence directe aussi de la crise, mais qui est moins prononcée que la baisse des recettes, compte tenu des mesures volontaristes qui ont été mises en place tout au long de l'année 2020 par la commune. Le plan de soutien, je vous l'ai dit il y a quelques minutes, s'est élevé au total à 3 millions d'euros, ce qui est conséquent.

Une baisse de l'autofinancement brut a aussi été constatée, mais cet autofinancement brut est resté quand même à un niveau tout à fait correct, au-dessus de ceux constatés lors des exercices comptables 2017 et 2018.

Ces résultats au global montrent que la Ville a pu absorber le choc de la crise sanitaire au niveau financier, en limitant la baisse de l'autofinancement, tout en venant fortement en soutien de la population au travers de toutes les mesures qui ont été prises. Les

investissements restent à un niveau élevé et les ratios finalement constatés fin 2020, eu égard tout de même à l'existence de cette crise très importante, restent à des niveaux tout à fait corrects.

Ce sont les éléments du compte administratif 2020 que je souhaitais vous faire partager ce soir.

M. BERGÉ : Vous souhaitez que l'on intervienne à la fin ou juste là ?

M. LE MAIRE : On proposait de tout regrouper, si vous en êtes d'accord, évidemment.

M. BERGÉ : On interviendra à la fin.

M. LE MAIRE : On propose ça. Vous poursuivez.

M. PARRILLA-ETCHART : Très bien, je vais poursuivre concernant l'autre ordre du jour sur l'affectation spécifique du résultat de fonctionnement 2020. Là, je serais plus rapide. C'est simplement que, suite à l'approbation du compte administratif, quand il le sera, il sera demandé au Conseil municipal d'approuver l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement correspondant à l'addition du résultat de l'exercice 2020 et du résultat 2019 reporté, lui-même reprenant tous les exercices antérieurs, soit 7 177 937,16 euros, tel que proposé en note explicative de synthèse. Voici ce que je pouvais dire, Monsieur le Maire, sachant que les autres ordres du jour concernent les budgets annexes.

M. LE MAIRE : Oui, mais vous poursuivez aussi pour les budgets annexes aussi.

M. PARRILLA-ETCHART : Très bien. De la même manière que notre budget principal, vous le savez, nos budgets annexes font l'objet d'un compte administratif aussi, d'une exécution tout au long de l'exercice comptable. Le premier, c'est celui qui concerne les fêtes traditionnelles et la temporada. Il sera demandé aussi au Conseil municipal d'approuver ce compte administratif, dont la note explicative de synthèse reprend les principaux items.

Concernant le budget annexe des parcs de stationnement, il faudra aussi voter le compte administratif et celui-ci, présenté en note explicative de synthèse, fait apparaître un résultat net de clôture de 363 178,76 euros.

Enfin, le budget annexe des parcs de stationnement, celui-ci aussi sera soumis au vote de l'assemblée. Simplement pour vous dire que l'affectation du résultat ne concernera que les 5 019,97 euros, tel que proposé en note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Très bien. Nous en avons fini avec tous les budgets annexes ?

M. PARRILLA-ETCHART : Absolument.

M. LE MAIRE : Je vous propose donc d'ouvrir le débat sur les rapports qui viennent d'être présentés, qu'il s'agisse du budget principal ou qu'il s'agisse des budgets annexes. Et vous avez demandé la parole, Monsieur Bergé, vous l'avez.

M. BERGÉ : Je voudrais poser une question à Monsieur Etchart. Quand il évoque l'exécution des dépenses d'investissement, le taux d'exécution, nous sommes bien d'accord qu'il est évalué avec les crédits mandatés. On est d'accord ?

M. PARRILLA-ETCHART : Oui.

M. BERGÉ : D'accord, c'est un chiffre que vous n'avez pas évoqué, c'est pour ça que je voulais vous poser la question parce que vous donnez un chiffre théorique qui est celui des crédits inscrits et qui ont été engagés, de 91,5 %, mais vous avez oublié dans votre rapport d'évoquer celui des 51 % qui ont été mandatés, et qui est le taux réel d'exécution des dépenses d'investissement. Donc, ça veut dire qu'en gros, à ce compte administratif, la Ville de Bayonne n'a, en fait, exécuté que 51 %, c'est-à-dire la moitié des dépenses des coûts d'équipement qu'elle avait prévu, on est bien d'accord ?

M. LE MAIRE : Réponse ?

M. PARRILLA-ETCHART : Oui, absolument.

M. BERGÉ : D'accord. Donc, on est aussi d'accord que c'est un taux extrêmement bas, extrêmement faible.

M. PARRILLA-ETCHART : Dois-je répondre à chaque fois ou je laisse Monsieur Bergé intervenir ?

M. LE MAIRE : Il vaut mieux que vous continuiez, sinon ça fait un peu interrogatoire.

M. BERGÉ : C'est simplement que c'est quelque chose qui est extrêmement récurrent et ce qui est assez étonnant, alors que l'on a eu une présentation très exhaustive de ce compte administratif, que ce chiffre n'ait pas été évoqué, qui quelque part est le chiffre le plus important aujourd'hui par rapport à l'exécution, et c'est quelque chose de récurrent dans notre collectivité. C'est-à-dire que l'on présente des budgets, nous faisons une séance budgétaire où l'on présente énormément de projets à réaliser, et lors du compte administratif, on se rend compte que... l'année dernière, je crois que c'était 54 %, cette année, c'est de 51 % qui sont en réalité réalisés. Donc, cela nous amène à nous poser des questions sur la différence qu'il y a entre les séances budgétaires prévisionnelles et ce compte administratif qui montre un décalage entre ce que l'on annonce que l'on va faire et ce que l'on réalise réellement.

M. LE MAIRE : Dites, vous répondez s'il vous plaît. Je voudrais vous rappeler aussi tout de même que c'est une année qui n'a qu'un semestre si l'on peut dire, parce que nous avons voté le budget pour les raisons que l'on sait - on ne va pas y revenir - au mois de juillet, et que, donc, l'exécution d'un budget dit annuel qui en réalité est semestriel, je ne sais pas comment on fait. Moi, je ne suis pas un spécialiste, mais ça, j'ai un peu compris.

M. PARRILLA-ETCHART : Absolument, Monsieur le Maire. Monsieur Bergé, quand j'ai abordé les dépenses d'investissement il y a quelques minutes, j'ai abordé dans un premier temps les dépenses d'investissement de manière globale, et puis j'ai abordé les dépenses d'équipement en précisant le taux de mandatement des crédits votés de 51 %. C'est ce que je viens de dire, il y a quelques minutes, en soulignant le fait que ce taux d'engagement

correspondant aux marchés conclus et aux commandes signées avait atteint, pour sa part, un peu plus de 91 %, 91,5 %. Mais les 51 %, je les ai abordés en présentant les dépenses d'investissement. Il faut savoir que, dans le cadre aussi des exercices prochains, l'objectif sera, pour notre ville, d'améliorer ce taux, bien entendu, et c'est ce que nous ferons dès l'exercice prochain. Mais j'insiste sur le fait qu'en abordant tout à l'heure les dépenses d'investissement, j'ai bien fait la part des choses entre le taux de mandatement et le taux d'engagement, 91,5 % d'un côté, 51 de l'autre.

M. BERGÉ : Si vous permettez, je voudrais juste réagir par rapport notamment aux éléments que vous avez amenés, Monsieur le Maire. Nous comprenons tout à fait que c'est une année exceptionnelle et que c'est vrai que du coup, le taux peut être impacté par cela. Ce qui est beaucoup plus dérangeant, c'est que c'est récurrent, c'est que l'année dernière, c'était 54 %, j'ai vérifié les chiffres. Et les années précédentes, on était à des taux autour de 60 %. Quelque part, je ne vais pas dire que c'est un stratagème financier, mais c'est d'une certaine manière quelque chose qui permet d'annoncer des budgets d'investissement lors de la séance budgétaire particulièrement ambitieux, et vu que l'on ne réalise pas nos dépenses d'investissement au moment du compte administratif, cela permet ensuite de présenter des ratios financiers qui ne se dégradent pas. J'allais dire que c'est assez basique en finances publiques sur ces éléments-là. Et cela devient récurrent. Donc quelque part, peut-être, être un peu moins, je dirais, « ambitieux » dans le déclaratif lors des sessions budgétaires et lors de la présentation des budgets d'investissement, et d'avoir des présentations de budget qui sont plus proches de la réalité de ce qui va être réalisé. Je crois que l'on fait un peu la même chose à l'agglomération Pays basque, avec la même structuration des budgets présentés. Voilà, c'est juste ce que cela représente davantage la réalité ou autrement, je serai obligé de répéter la même chose chaque année. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Vous pouvez répondre. Sylvie Durruty le fera aussi. Vous parlez peut-être des APCP, qui sont en train de se mettre en place et qui permettent de répondre, en partie, à ce type de critiques.

M. PARRILLA-ETCHART : Absolument, absolument, Monsieur le Maire. Effectivement, l'effort qui a été fait et qui va continuer de la Ville de Bayonne, concernant le passage dans une amélioration de la présentation de ses comptes, il y aura un passage dès l'année prochaine, je ne vous l'apprends pas, en gestion d'autorisation de programme, qui constituera la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées, et de l'autre côté, en crédits de paiement qui, elle, constituera la limite supérieure des dépenses qui pourront être mandatées au cours de l'exercice. Et il faut savoir que tout ceci nous amènera à mettre en place un projet pour améliorer ces taux de mandatement pour, au fur et à mesure, les faire se rapprocher de 60 %, de 70 %. C'est l'objectif de notre municipalité.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Etcheto, vous voulez prendre la parole aussi.

M. ETCHETO : Rapidement, à vrai dire, je ne l'avais pas prévu parce que c'est vrai qu'il est plutôt de tradition sur le compte administratif, nous n'avons pas de longs débats budgétaires en règle générale, on les a plutôt au moment des orientations budgétaires ou du vote du budget primitif. Donc, nous n'avons pas prévu d'y venir particulièrement. Cela dit, puisqu'il y a un débat qui est, qui s'ébauche, bien entendu, rappeler que cette année 2020 a été quand

même assez extraordinaire de ce côté-là, tout à fait exceptionnelle c'est vrai, que le compte administratif soit assez près du budget primitif, ce n'est pas très étonnant non plus. Je rappelle que nous avons voté le budget primitif au mois de juillet de l'année dernière, donc plus près du 31 décembre que du 1^{er} janvier, ce qui nous donnait tout de même de la visibilité.

Pour le reste, moi je rejoindrais ce que vient de dire Mathieu Bergé sur le taux d'exécution, sa faiblesse qui est, là aussi, sur un niveau habituel. Elle n'a rien à voir avec le caractère exceptionnel de l'année 2020, puisque c'est comme cela depuis quelques exercices budgétaires maintenant. On est loin de l'exécution totale des projets. On a beaucoup de retard accumulé sur des choix d'investissement qui s'accroissent, qui risquent de peser lourd. Et je voudrais dire aussi, de manière très, très simple, qu'en réalité si nous avons aujourd'hui une situation budgétaire contrainte, ce n'est pas tant, pour l'instant, l'effet Covid dont on ne voit finalement que le début. Nous pouvons craindre que ce soit, comme nous avons pu en discuter lors du budget primitif et des orientations budgétaires à partir des exercices 2022 et plus sûrement en 2023, que l'on verra les répercussions, notamment à travers peut-être ce que l'État choisira de faire payer ou non aux collectivités locales à partir de ce moment-là. Mais la situation budgétaire, elle est très fortement contrainte par une politique d'investissement qui est certainement beaucoup trop élevée par rapport aux moyens de la collectivité, qui pèse d'ores et déjà sur le budget de fonctionnement lui-même.

Et c'est tout à fait vrai qu'il y a une dynamique démographique qui nous procure quelques marges de manœuvre, en termes de produits de fiscalité notamment. Mais d'un autre côté, une ville qui gagne des habitants, c'est aussi une ville qui a davantage de charges à assumer, davantage de services à rendre. Et ça aussi, ça a un coût. Malheureusement, aujourd'hui, il est extrêmement contraint dans un budget de fonctionnement sur lequel on serre beaucoup trop la vis, pour que la qualité du service aux habitants se maintienne. Je vous remercie. J'en profite, le sens du vote, très logiquement, nous ne participerons pas au vote sur l'ensemble des comptes administratifs,

M. LE MAIRE : Bien sûr. Je pense que vous avez déjà répondu à tout cela. Moi, je vous propose maintenant, si vous en êtes d'accord, je vais me retirer. Vous allez procéder donc, sous la présidence de Sylvie Durruty, au vote des trois comptes administratifs si je ne m'abuse, 26, 28, 29. Arrêtez-moi si je me trompe et puis je reviendrai ici, si vous m'appellez, pour procéder au vote des rapports 27 et 30, pour lesquels je suis présent en revanche, l'affectation des résultats et le dernier rapport également. Est-ce que c'est clair ? Je ne me suis pas trompé, les services doivent m'aider si je me trompe. Merci. Je me retire pour que le vote intervienne en mon absence, c'est normal, c'est la loi.

Mme DURRUTY : Mes chers collègues, il est donc demandé à notre Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2020 du budget principal, tel qu'il vient de nous être présenté et conformément à l'article L.2121-31. Sur ce compte administratif, y a-t-il des abstentions ?

M. BERGÉ : On ne participe pas au vote.

Mme DURRUTY : Tout le monde ?

M. BERGÉ : Oui tout le monde.

Mme DURRUTY : Très bien. Merci. La majorité, tout le monde vote ? Merci pour cette confiance pour ceux qui ont voté ce compte administratif.

Ensuite, la délibération 28, le budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, conformément aussi à l'article L.2121-31 du CGCT, il est demandé à notre Conseil municipal d'approuver ce compte administratif du budget annexe des fêtes traditionnelles de la temporada tel qu'il vient d'être présenté. Sur cette délibération, vos votes sont confirmés par rapport à la délibération précédente ? Oui, très bien. Merci à tous.

Ensuite, le rapport 29, qui concerne, lui, le budget annexe des parcs de stationnement et donc, conformément là aussi à l'article L.2121-31 du CGCT, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe des parcs de stationnement, tel que présenté en note explicative de synthèse et faisant apparaître un résultat net de clôture de 363 178, 76 euros. Sur ce rapport et cette délibération, vos votes sont inchangés, c'est cela ? Je vous remercie tous. Je ne sais pas si le Maire nous a entendus et peut donc nous rejoindre.

Monsieur le Maire, l'ensemble des trois comptes administratifs a été approuvé par notre assemblée.

M. LE MAIRE : Merci bien. Les services me diront si j'oublie quelque chose. Normalement, ce sont les rapports 27 et 30 que nous devons voter en ma présence. Le 27, parce qu'il s'agit de l'affectation du résultat de fonctionnement 2020. J'imagine que vous ne participez pas au vote, Monsieur Etcheto ? On est toujours dans ce sens-là, de même que le groupe de Monsieur Bergé. Et Monsieur Esteban nous a rejoints, lui non plus ne participe pas au vote. Cette délibération est adoptée à la majorité requise.

On vient au rapport, maintenant, n°30. Ce rapport, c'est l'affectation de résultat aussi pour le budget annexe des parcs de stationnement. Vous ne prenez pas part au vote non plus, ni les uns ni les autres. La majorité vote ce rapport n°30.

Rapport 26

Voté sous la présidence de Mme Durruty, M. le Maire ne participe pas au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Rapport 27

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Rapport 28

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Rapport 29

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Rapport 30

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

31. Taxe foncière sur les propriétés bâties : nouvelles modalités nationales de calcul et maintien de l'exonération partielle de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation à compter de 2022

Et nous en arrivons, Madame Durruty, au rapport n°31 concernant les nouvelles modalités de calcul et de maintien de l'exonération partielle pour la taxe foncière des propriétés bâties.

Mme DURRUTY : Oui, absolument. Cette délibération pose les nouvelles modalités nationales de calcul et de maintien de l'exonération partielle de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation à compter de 2022. En application de l'article 1383 du Code général des impôts et selon les éléments contenus en note explicative de synthèse, il est demandé à notre Conseil municipal d'approuver, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation, la limitation de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, addition de construction, reconstruction et conversion de bâtiments ruraux en logements à 40 % de la base imposable. Concernant les immeubles financés au moyen de prêts de l'État, prévus aux articles L.301-1 et L.301-6 du Code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés, il est demandé au Conseil municipal de maintenir l'exonération temporaire de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

M. LE MAIRE : Sur ce rapport très technique, pas de questions ? Je mets donc aux voix cette délibération. Pas d'abstention ni de vote contre ? Elle est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

32. Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers - Année 2020

Monsieur Serge Arcouet, vous avez maintenant le rapport n°32, sur le bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles. Ce rapport ne donne pas lieu à un vote, mais éventuellement à des questions ou des débats.

M. ARCOUET : Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers pour l'année 2020. Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 alinéa 2 du CGCT, le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée, agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Le bilan est annexé au compte administratif de la commune. En application de la réglementation susvisée, il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du bilan présenté en note explicative de synthèse pour l'année 2020.

M. LE MAIRE : Merci. Il n'y a pas de vote sur ce rapport.

DONT ACTE

33. Remises gracieuses de créances

Je vous propose donc de passer au rapport 33 avec, à nouveau, Monsieur Xabier Parrilla-Etchart sur cette délibération classique, les remises gracieuses de créances.

M. PARRILLA-ETCHART : Oui, Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil municipal de répondre favorablement à des demandes classiques de remises gracieuses de créances pour des factures impayées relatives aux services périscolaires, tout en laissant une part du montant dû à la charge des intéressés. En l'occurrence, le total des factures impayées s'élève à 1 536,42 euros et le montant des remises gracieuses à 1 152,32 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Généralement, vous votez ce type de délibération. Il n'y a pas d'abstention ? Pas de vote contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INFRASTRUCTURES

34. Enfouissement de lignes électriques avenue Louis de Foix lié aux travaux du Trambus (ligne 2) – Approbation du montant et du plan de financement en fonction de l'inscription aux programmes d'électrification du Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) et du financement des travaux

Serge Arcouet pour un enfouissement des lignes électriques et le rapport 34.

M. ARCOUET : Monsieur le Maire, enfouissement des lignes électriques avenue Louis-de-Foix, lié aux travaux du Trambus pour la ligne n°2 - approbation du montant et du plan de financement en fonction de l'inscription au programme d'électrification du Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) et du financement des travaux. La Ville de Bayonne saisit l'occasion de diverses opérations de requalification de voirie pour assurer l'enfouissement des réseaux aériens. Dans cette optique, elle confie régulièrement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques qui participe également au financement de ces travaux, dans la limite d'un plafond annuel. S'agissant des travaux d'enfouissement avenue Louis-de-Foix, il est prévu qu'il participe uniquement sur son programme de financement de l'année 2020. Or, compte tenu de l'absence d'opérations à financer pour les années 2018 et 2020 et de l'ampleur importante des travaux de l'avenue

Louis-de-Foix, il a été convenu, avec le SDEPA, de reporter ces deux montants pour les années 2018 et 2019, sur le programme de travaux avenue Louis-de-Foix. Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'approuver le montant et le plan de financement prévisionnels modifiés de cette opération, tel que proposé en note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? Adopté.

Jean-Marc Salanne va maintenant présenter le rapport 35 sur la restructuration... Je ne vous voyais pas, excusez-moi.

M. BROCARD : Sur ce rapport, j'avais une question à poser. Il y a quelques semaines, on évoquait un projet et vous nous faisiez délibérer sur un périmètre de préemption et d'expropriation au niveau de l'avenue Louis-de-Foix, en rapport justement avec le passage du Trambus. Vous avez été sollicités par les habitants de ce quartier et notamment les riverains de cette avenue. Et donc, je voulais savoir où en était ce projet. Enfin, nous voulions avoir, éventuellement, un état des lieux parce qu'il a été dit aux riverains que des études étaient actuellement en cours et des comptages de circulation. Donc, c'était l'occasion de pouvoir aborder ce thème qui est, forcément, source d'inquiétude pour ces riverains.

M. LE MAIRE : Je vais répondre à cette question. Je vous propose quand même de voter la délibération 34. Il n'y a pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Je note que cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame, je réponds à votre question. Oui, effectivement, vous avez eu l'occasion, un certain nombre d'entre vous, Monsieur Esteban aussi d'ailleurs, de nous interpeller lors du dernier Conseil municipal sur cette question et nous avons, en effet, rencontré les riverains de l'avenue Louis-de-Foix, avec nos services et les élus qui sont concernés par ce sujet, notamment Loïc Corrégé. À l'occasion de cette rencontre, nous avons eu la possibilité d'expliquer ce qui n'avait pas été fait d'une façon claire, c'est vrai, et j'en ai fait amende honorable, y compris auprès des personnes concernées, d'expliquer exactement où nous en étions. Dans cette affaire, la ligne 2 du Trambus va passer sur l'avenue Louis-de-Foix. En fait, elle passe déjà et la mise en service de la ligne 2 est effective depuis quelques jours, quelques semaines à peine. Et la question qui se pose aujourd'hui, c'est de savoir ce que seront les flux de circulation sur ce lieu-là dans les mois qui viennent.

Le bureau d'études Egis, dont le siège est à Toulouse comme vous le savez, et qui nous suit pour les travaux du tram, a engagé, il y a à peine quelques jours, ça date d'il y a quelques jours, des sondages auprès de la population. C'est-à-dire qu'en fait, ils arrêtent des voitures qui viennent du sud des Landes ou qui se rendent vers les Landes aux heures « fatidiques » de l'embauche et de la débauche, vous l'aurez bien évidemment deviné, puisque c'est le déplacement domicile-travail qui est un véritable questionnement, sachant que comme vous le savez, il y a beaucoup de voitures qui viennent du sud des Landes, parce que les emplois sont ici et ce travail-là, cette étude fine des modes de déplacement, nous ne l'avons pas, en tout cas, nous ne l'avons pas actualisée. Elle avait été faite en 1999, elle a été refaite ensuite en 2009. Depuis lors, nous n'avons pas une véritable enquête ménages/

déplacements, comme on le dit dans ce jargon de techniciens, ce qui explique la nécessité de faire ce travail-là.

Nous sommes dans ce travail. Et ce que nous avons expliqué aux riverains, c'était que tant que nous n'avions pas les résultats de cette étude, et je viens de vous dire qu'elle commençait à peine, nous ne pourrions pas, bien sûr, prendre une position. En tout cas, ce qu'on leur a indiqué, c'est que s'il fallait passer par voie d'emprise foncière et éventuellement d'expropriation, on leur dirait, mais qu'on fera tout pour éviter, bien sûr, d'aller à cette extrémité.

À cela s'ajoute aussi, vous me direz que ce n'est pas lié, encore que ce soit tout à fait à côté, les problèmes de circulation que nous avons des voitures sur la rue Maubec, qui viennent perturber, en particulier justement, l'efficacité de la ligne 2 du Trambus, et avec le retard que nous avons sur cette ligne, pendant les horaires d'embauche et de débauche, toujours le même sujet, évidemment.

Donc, on aura besoin d'affiner un peu les choses. Rien n'a été décidé, donc à votre question, je réponds très précisément : « Rien n'a été décidé vis-à-vis de ces personnes-là. » L'étude est en cours. Je ne me souviens plus, on nous a donné une échéance pour la fin des études, j'ai oublié, Monsieur...

M. CORREGÉ : La première phase des études va terminer cette semaine pour une phase à l'instant T sans aucune modification. Et il y aura une deuxième phase d'étude qui va débiter avec une modification du carrefour Matras, qui permettra de voir l'impact de la future implantation du Trambus sur le carrefour Matras.

M. LE MAIRE : Voilà, j'ai tenté de répondre un peu sans avoir le dossier sous les yeux, mais pour l'essentiel à la question posée. Madame Herrera ?

Mme HERRERA : Il y a un pendant à ce quartier, qui est le quartier Maracq et l'avenue Raymond-de-Martres. Vous l'avez dit, on vous avait interpellé sur l'absence d'information en direction des riverains. Alors, il y a des degrés d'information avec effectivement des enquêtes qui sont menées, mais véritablement, il y avait une demande qui émanait de la population, qui voit des changements et qui n'est pas du tout associée, qui est inquiète. Est-ce qu'il y a eu des procédures d'information dans ce quartier-là également ? Parce que les riverains en sont très friands. Merci.

M. LE MAIRE : Alors, les riverains, là par contre, on les a rencontrés. Ils se sont rapprochés. Là, on n'est pas du tout dans le même cas de figure : la décision est déjà acquise, en ce sens que l'emprise foncière actuelle de cette section de voie au droit de l'îlot Montalibet, l'emprise foncière actuelle est insuffisante pour assurer dans des conditions satisfaisantes le passage des bus dans les deux sens, des voitures, des piétons et des vélos. C'est un goulot d'étranglement d'ailleurs, vous le savez parfaitement. Tout le monde le sait parfaitement, quand on passe au droit du stade Jean-Dauger et jusqu'au droit du parking de l'hôpital Saint-Léon, on a là un goulot d'étranglement qui est extrêmement important. D'où la décision qui a été prise. Mais celle-là pour le coup, elle est prise. Il n'y a pas d'incertitude là-dessus. Le syndicat des mobilités, puisque c'est lui qui a la responsabilité de ce dossier actuellement, rencontre les propriétaires. Nous avons, avec Madame Durruty, rencontré des

commerçants. Des négociations sont déjà en cours. Là, pour le coup, les gens concernés - je vous parle des gens concernés, c'est-à-dire qui sont directement concernés par les acquisitions foncières - ont été, bien évidemment, non seulement informés, mais pour certains d'entre eux, ont eu des propositions.

Pour ce qui est du reste, et c'est ce que vous voulez dire, les riverains, les voisins, etc., encore faut-il qu'on ait un peu plus avancé sur le projet, parce que, voyez-vous, au droit du stade Jean-Dauger et contre le mur du cimetière Saint-Léon, les emprises qui sont plus importantes pourraient ne pas être totalement suffisantes. Donc, il faut dire que l'étude qui est nécessaire, l'étude en termes d'aménagement qui est nécessaire, pour pouvoir approcher la population, là, elle n'est pas faite dans le détail. On sait à peu près les emprises foncières dont nous avons besoin. Ce n'est pas un problème lorsque ces emprises foncières concernent des biens publics, le stade Jean-Dauger c'est le cas, c'est un problème lorsque cela concerne des particuliers. Par contre, le projet d'aménagement à proprement parler, lui, devra être évidemment présenté à la population le moment venu.

Je ne sais pas si vous m'entendez, parce que la pluie est... c'est là que l'on voit le problème de l'insonorisation de cette salle pour recevoir des spectacles, Monsieur Ugalde. Là, je vous cherche.

M. UGALDE : Et vous m'avez trouvé. Dieu sait si on bataille sur ce point-là. C'est un vrai point de vulnérabilité de la salle. Nous avons été servis par les circonstances jusqu'à présent et tous les spectacles se sont déroulés sans cette perturbation.

M. LE MAIRE : Excusez-moi, mais c'est vrai. C'est le vrai souci de cette salle, c'est ce que l'on est en train de vivre à l'instant. Monsieur Esteban, vous avez la parole. Parlez fort parce que sinon, on ne s'entend pas.

M. ESTEBAN : Oui, absolument. Je vous remercie. Effectivement, les riverains de l'avenue Louis-de-Foix, que vous avez rencontrés il y a quelques semaines je crois, ont particulièrement apprécié le contact et l'information assez complète. Elle a été orale, elle n'a pas été écrite. C'est un peu dommage, peut-être sur ce plan-là, mais en tout cas, l'effort a été fait. Je voulais savoir, Monsieur le Maire, si un calendrier de rencontre, d'information, de dialogue participatif est prévu avec les riverains, certainement à l'issue de l'étude routière qui va être menée, mais est-ce qu'il y a un dispositif d'information partagée ? Je crois que c'est ça qui peut permettre de calmer leurs inquiétudes, évidemment. Merci.

M. LE MAIRE : Alors, bien sûr que ce travail se fera. Il se fera, bien sûr, en collaboration avec Madame Laurence Hardouin qui, sur ces sujets de participation et de présentation de nos projets d'urbanisme, est directement concernée au titre de ses compétences. Donc, oui bien sûr que ce moment-là viendra. Bon, ce n'était pas à l'ordre du jour, mais la question est très pertinente et je pense que c'était bien de la poser.

MARCHÉS PUBLICS

35. Restructuration et extension du groupe scolaire du Prissé - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

On est au rapport 36, si je ne me trompe pas. Et ce rapport 36, c'est le lancement de la consultation et signature d'accords-cadres pour des matériaux de voirie. Et c'est Jean-Marc Salanne.

M. SALANNE : Oui, merci, Monsieur le Maire. Donc, la restructuration-extension du projet scolaire du Prissé - avenant au marché de maîtrise d'œuvre. C'est une opération totalement interne au marché qui n'est que technique. Le projet de restructuration et d'extension du groupe scolaire du Prissé a donné lieu à la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre, conclu avec l'équipe agence d'architecture Hiru. En raison de l'absorption de l'un des co-traitants du groupement titulaire du marché, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre. La SELARL PREMIER PLAN sera subrogée à la société LG dans l'ensemble des droits et obligations issus du contrat, dont les conditions d'exécution demeurent inchangées.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, je ne pense pas qu'il y ait de difficulté. Il n'y a pas d'abstention. Il n'y a pas de vote contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

36. Fourniture de matériaux de voirie – Lancement de la consultation et signature des accords-cadres

Monsieur Alleman, c'est à vous, je vous prends un peu au dépourvu, de présenter le rapport 37. Non, j'en ai oublié un, excusez-moi, 36, c'est moi qui suis trop rapide.

M. SALANNE : Ce n'est pas grave, je vais reprendre la parole. Il s'agit de fourniture de matériaux de voirie - lancement de la consultation et signature des accords-cadres. Les marchés publics relatifs à la fourniture des matériaux de voirie sont arrivés à échéance. Il est donc nécessaire de renouveler ces marchés sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, d'une durée maximum de 4 ans, répartis en huit lots, pour un montant maximum de 744 000 euros HT. À l'appui des éléments précisés dans la note de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la consultation correspondante, à signer les accords-cadres, à intervenir et à prendre toute décision concernant l'exécution de ces contrats.

M. LE MAIRE : Très bien. Pas d'abstention ni de vote contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

37. Acquisition de services de télécommunications et d'accès à internet pour les besoins des services municipaux et des établissements scolaires – Lancement de la consultation des entreprises et signature des accords-cadres

Pour le coup, cette fois, c'est Olivier Alleman pour le rapport 37.

M. ALLEMAN : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un rapport concernant le lancement d'une consultation pour des entreprises et les signatures d'accords-cadres pour des services de télécommunications et d'accès à Internet. Les marchés relatifs à ces services de télécommunications, notamment pour les lignes fixes et d'accès à Internet conclus pour les

besoins des services municipaux, mais aussi de l'ensemble de nos établissements scolaires, arrivent à échéance en décembre 2021. Considérant qu'il est nécessaire de relancer l'appel d'offres dans les conditions développées dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le lancement d'une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen à lots séparés pour une durée de deux ans, reconductible deux fois pour des durées d'un an, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les accords-cadres à intervenir.

M. LE MAIRE : Très bien. Sur ce rapport 37, pas d'abstention ni de vote contre ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

38. Détection et géoréférencement du réseau d'éclairage public, contrôle et analyse de conformité du relevé effectué, menés par les villes de Bayonne et d'Anglet – Rémunération d'un relevé test de géodétection effectué en phase consultation

Le rapport 38, Monsieur Salanne à nouveau.

M. SALANNE : Oui, merci, Monsieur le Maire. Détection et géoréférencement du réseau d'électricité public, contrôle et analyse de conformité du relevé effectué, menés par la Ville de Bayonne et d'Anglet - rémunération d'un relevé des tests de géodétection effectué en phase de consultation. Lors de la séance du 18 juillet 2019, le Conseil municipal s'est prononcé sur le lancement d'une consultation relative aux prestations de géoréférencement du réseau d'éclairage public aérien et souterrain des villes d'Anglet et de Bayonne. Il s'agit, désormais, de rémunérer à hauteur de 500 euros TTC les soumissionnaires au lot 1, sélectionnés au titre de la réalisation d'un relevé de géodétection sur une zone de test.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Hardouin, vous avez demandé la parole pour évoquer cette question de l'extinction de l'éclairage public. On vous écoute.

Mme HARDOUIN-TORRE : Oui, merci, Monsieur le Maire. Je voulais informer le Conseil qu'en effet, nous sommes sur une démarche, dans le cadre de la démarche de transition écologique, sur une réflexion de l'extinction de l'éclairage public la nuit. Donc forcément, cette démarche ne peut pas se faire de manière brutale et immédiate, puisqu'il y a aussi des personnes qui éprouvent des craintes à l'idée que les rues ne soient pas éclairées. Donc, il faut trouver un équilibre entre ceux qui souhaitent que l'on préserve la faune, la flore, la biodiversité, et des personnes qui se sentent en insécurité dans des conditions d'éclairage réduit. Donc, il va y avoir une phase de concertation qui va être mise en place avec la population.

Première chose, une rencontre, le 24 juin, avec la Société d'astronomie populaire de la Côte Basque pour organiser avec eux une concertation que nous souhaitons mettre, après, en place avec la population. Et d'autre part, par exemple, cela pourra être des balades nocturnes autour d'évènements particuliers, des séances d'observation. Tout cela sur le plan de l'expérimentation, afin d'essayer de faire en sorte, le plus rapidement possible, de limiter l'éclairage public, la nuit.

Et si je peux me permettre, Monsieur le Maire, de faire un petit aparté, puisque l'on parle de lumière, il existe, vous le savez tous, une association, les Bask'Elles, dont actuellement la mission est de mettre en lumière des femmes ignorées du Pays basque. Et ce soir, dans la délibération n°18 que nous avons tous votée, peut-être un petit peu trop vite, nous avons mis en lumière pour Bayonne une femme, elle n'est pas du Pays basque, mais c'est Louise Michel qui va enfin avoir dans cette ville, un nom de rue. Louise Michel, institutrice anarchiste, libertaire. Et donc je suis très fière ce soir, je tenais quand même à faire ce petit mot, à dire que la Ville de Bayonne s'honore d'avoir ce soir, bientôt, une rue au nom de Louise Michel.

M. LE MAIRE : C'est bien de le rappeler. Tout à l'heure, on est passé vite et ceci inspire Alain Duzert qui demande la parole.

M. DUZERT : Je n'étais pas intervenu tout à l'heure, mais j'avais lu et j'avais noté que la communarde avait été honorée. Merci.

M. LE MAIRE : Oui, Madame Herrera.

Mme HERRERA-LANDA : Oui. Je ne vais pas me féliciter qu'un nom de rue a été donné aussi à une sportive internationale bayonnaise sur le quartier du Prissé. Il y a un autre choix aussi qui a été fait, mais qui n'est pas dans cette délibération, dans le même sens.

Mais je souhaite plutôt revenir sur la délibération et demander si l'expérience qui est menée visiblement sur Saint-Jean-de-Luz, j'imagine que vous êtes en contact avec la ville de Saint-Jean-de-Luz, qui n'a pas été citée et son expérience vient d'être mise en exergue. Elle a été primée, récemment, sur ces problématiques de baisse d'éclairage.

Mme HARDOUIN-TORRE : Il y a eu un article, hier, dans le Sud-Ouest justement, à ce sujet. Nous avons déjà un petit peu commencé l'expérimentation, c'est vrai que j'ai oublié de l'indiquer, puisque sur le chemin de Pinèdes, depuis plus d'un an, la lumière est coupée de minuit à 5h du matin, et cela a fait l'objet d'une expérimentation sur ce lieu parce qu'il y a aussi une piste cyclable pour voir comment la population des environs réagissait. Il n'y a pas eu de problématique particulière, et c'est pour cela que l'on veut continuer à étendre la réflexion et à essayer, au maximum, de procéder à ces extinctions.

Et par ailleurs, j'ai omis de le dire aussi, Louise Michel m'a emportée, on réfléchit au déploiement d'une trame sombre, au même titre que l'on travaille actuellement à la trame verte et bleue pour justement travailler à la préservation de la biodiversité en milieu urbain.

M. LE MAIRE : Merci Madame Hardouin. Donc, je mets aux voix. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. C'est donc adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE DE LA VILLE

39. Attribution des subventions par la Ville de Bayonne aux projets menés par des associations dans les quartiers prioritaires, dans le cadre de l'appel à projet 2021 lancé par le GIP-DSU

Monsieur Laiguillon, vous prenez maintenant la parole parce que nous allons aborder le rapport habituel de l'attribution des subventions par la Ville à divers projets dans nos quartiers prioritaires.

M. LAIGUILLON : Merci, Monsieur le Maire. Attribution des subventions par la Ville de Bayonne aux projets menés par des associations dans les quartiers prioritaires, dans le cadre de l'appel à projets 2021 lancé par le GIP-DSU. Dans le cadre du contrat de Ville de la Communauté d'agglomération Pays Basque, le GIP-DSU a lancé un appel à projets pour l'année 2021, ayant pour cible les quartiers prioritaires et devant bénéficier directement aux habitants de ces quartiers. La Ville se propose donc d'accompagner, sur ces crédits spécifiques Politique de la Ville, les associations pour les projets détaillés en note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions pour un montant de 28 372 euros.

M. LE MAIRE : Merci, oui, Monsieur Jean-Marc Abadie.

M. ABADIE : *Jaun auzapeza, jaun andereak*, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, parmi les délibérations proposées, celle-ci nous paraissait la plus opportune pour intervenir sur la thématique sociale, car aucune des autres n'est en lien avec la commission Solidarité ni émane d'elle, d'ailleurs. Et pour cause, cette commission Solidarité, qui s'est réunie deux fois en un an, est une commission fantoche - osons le dire - de l'entre-soi, avec quelques élus et les chefs de service. Du coup, elle n'a aucune ambition et ne peut en avoir dans cette configuration d'une commission fermée. S'il ne devait y avoir, par les temps qui courent, qu'une commission extramunicipale, ce devrait être celle-là. Or, ce n'est pas le cas. Nous sommes entre gens de bonne compagnie, mais elle n'est qu'informatrice, avec des thématiques déjà abordées par ailleurs, comme dans le cadre du CCAS.

À titre d'exemple, nous sommes capables de créer, nous l'avons vu tout à l'heure, deux abris vélos supplémentaires, mais pas en mesure, à l'instar de la ville d'Hendaye, de proposer une bagagerie pour des personnes qui, par des vicissitudes de la vie, souvent momentanément d'ailleurs, ont besoin d'un lieu pour entreposer leurs affaires. Franchement, sortis de là, nous sommes dans une commission vaguement informative, sans aucune ambition, sans objectif et donc, sans aucune évaluation. David Tollis, qui intervient dans cette commission aux côtés de Madame Lauqué, a des compétences certaines et elles sont grandes, mais il ne peut pas se démultiplier à la vue de son emploi du temps particulièrement chargé.

Ez dugu ulertzen zendako ez dituzuen anbizio zehatzak ? Zendako ez dituzuen ikusten krisiak eragindako egoera sozialak ?

Depuis ce lundi 31 mai, la Table du soir, tenue magnifiquement par des bénévoles, ainsi que deux centres d'accueil pour les sans-abri, ont fermé leurs portes, celui du centre équestre à Biarritz et aussi, bien sûr, Enetokia à Bayonne Allées Marines, soit 40 places d'hébergement qui ont constamment toujours été occupées et qui se volatilisent depuis lundi. Les

travailleurs sociaux d'Atherbea ont dû gérer cette pénurie comme ils ont pu. Quand je suis allé à Enetokia vendredi dernier, la majorité des accueillis n'avaient aucune solution alternative à la rue. Des personnes, pour beaucoup, avec une santé physique, psychologique, voire psychiatriques très fragile, âgés parfois, qui n'ont eu d'autres perspectives que de rejoindre un squat ou d'aller on ne sait où. Les plus chanceux ont pu se faire hospitaliser. Pour information, une journée d'hospitalisation en psychiatrie, ça coûte la bagatelle de 1 500 euros. Et quelques autres ont pu avoir une place à Ma Nuit, et comme vous le savez, à Ma Nuit, il n'existe aucun accompagnement social, et Ma Nuit est fermé, bien sûr, en journée. Une place à Ma Nuit qui ne peut aller au-delà de quatre nuitées, comme vous le savez.

Je sais bien qu'il en va de la responsabilité de l'État Monsieur le Maire, je sais bien que la Ville de Bayonne ne peut pas tout faire toute seule, mais cela mériterait de notre côté des Assises de la précarité par exemple, au sein de la Communauté d'agglomération, avec le vice-président au social en tête de proue. Il n'y a pas aujourd'hui, à ma connaissance, de projets stratégiques pour augmenter de manière significative le nombre de places d'hébergement d'urgence en Pays Basque Nord.

Les luxations répétées provoquent la fêlure. Dans l'attente, la Ville de Bayonne, nous semble-t-il, doit être, avec le CCAS, un catalyseur pour réunir, à son niveau, toutes les associations et institutions intervenant dans l'accompagnement social ou humanitaire. Nous le répétons quasiment à chaque conseil. Madame Lauqué, vous qui avez la prétention de siéger aussi au Département et apparemment, vous avez du temps disponible, mettez en place prioritairement ce à quoi vous vous êtes engagée lors du Conseil municipal de décembre dernier. Je vous cite mot pour mot : « Donc, pour reprendre votre volonté de faire, en effet, nous en avons parlé en commission Solidarité, vous l'avez dit, une réunion avec tous les acteurs concernés, ça, je crois que Monsieur le Maire vous avez répondu que nous allions le faire, mais il faut nous laisser, comme on vous l'a dit, un petit peu de temps pour réunir ces personnes-là. »

Donc, il est toujours urgent de réunir tous ces acteurs pour un vrai état des lieux sur la place bayonnaise, une vraie coordination sociale avec une ambition de vouloir améliorer la situation des personnes en grande difficulté ou en difficulté tout court. Il faut aider, de manière structurelle, tous ces bénévoles qui fatiguent et qui se retrouvent souvent esseulés. Donc, depuis vos propos, Madame Lauqué, six mois se sont écoulés et nous sommes comme Sœur Anne, nous ne voyons absolument rien venir. Enfin, si ! Ce que l'on a vu venir, en ce début d'année, de la part de votre majorité, c'est une baisse cette année de 13 % de la subvention octroyée au CCAS par rapport à 2020. *Txalo.*

M. LE MAIRE : Merci. Madame Lauqué.

Mme LAUQUÉ : D'abord, Monsieur Abadie, merci de vous inquiéter de mon emploi du temps. N'ayez aucun souci, je gère. Pour répondre à vos questions en effet, cela ne va pas vous plaire, mais je vais vous répondre la même chose. C'est-à-dire que nous ne pouvons pas, en effet, comme vous le demandez et comme le demande Monsieur Murat, parce que je pense que vous avez les mêmes questions, nous ne pouvons pas aujourd'hui décider, du

jour au lendemain, de faire une commission extramunicipale. Je suis désolée, nous ne pouvons pas le faire.

Par contre, vous dites que l'on rabâche les mêmes choses au CCAS et en commission Solidarité, donc vous avez dû entendre que, comme nous l'avons voté au mois d'octobre, nous faisons une analyse des besoins sociaux. Vous l'avez entendu. Donc ça consiste en quoi ? Aujourd'hui, les services du CCAS, chaque responsable, ils se réunissent pour travailler chacun sur son secteur. En effet, ils travaillent sur ce qui est proposé par diverses associations en rapport avec eux. Ce travail va durer jusqu'au mois de septembre, à peu près. Et à ce moment-là, en effet, le CCAS aura un compte rendu, d'abord. Mais pour tous ceux qui ne sont pas membres du CCAS, la commission Solidarité aura aussi un compte rendu de ce travail. Et je pense qu'à partir de ce moment-là, nous pourrions nous retourner vers les CCAS des autres communes, qui se réunissent quand même par le biais du CIAS à l'Agglomération, oui, j'en fais partie aussi. Vous ne le savez peut-être pas, il y a une commission Cohésion sociale, il y a un observatoire de la Précarité ; Marie Nolaret y assiste quand mon emploi du temps ne me le permet pas, et s'il me le permet, j'y assiste avec elle.

Vous le savez peut-être, les associations interviennent au sein de ces commissions pour expliquer quel est leur travail, le dernier c'était Soliha, il y a eu Atherbea, de manière à ce que chacun puisse prendre conscience de ce que fait l'autre. Je crois que le commencement, c'est ça. Il faut que chacun sache ce que fait l'autre, à Bayonne, mais aussi dans les autres communes. Et je crois qu'à partir de ce moment-là, nous pourrions nous réunir autour d'une table. Mais je vous en supplie, n'essayez pas, à chaque fois, de nous montrer du doigt en disant que nous ne travaillons pas. Sûrement que vous travailleriez plus vite, moi, je ne peux pas.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Lauqué. Nous ne pouvons pas vous suspecter de ne pas faire le maximum et de consacrer un temps énorme. Et j'aimerais d'ailleurs que l'on soit plus nombreux à vos côtés pour vous aider, nous ne sommes jamais assez nombreux dans ce type d'actions et de missions.

Nous avons parlé du budget du CCAS, Madame Durruty, dites ce qu'il en est de cette baisse qui est à nouveau avancée.

Mme DURRUTY : Une nouvelle fois, je crois qu'il faut dire que le budget du CCAS affiche effectivement une baisse telle que vous l'indiquez, mais cette baisse est consécutive au fait qu'en 2020, une subvention exceptionnelle de 200 000 euros - cela a été redit tout à l'heure par Xabier Parrilla-Etchart - a été versée au CCAS et qu'au final, les comptes du CCAS, pour l'exercice 2020, ont été clôturés avec un excédent de 500 000 euros. C'est la raison pour laquelle la subvention a été baissée en conséquence. Et cela ne veut surtout pas dire, bien au contraire, que les moyens du CCAS ont été diminués. C'est simplement, je dirais, une règle que l'on applique dans la plupart des organismes que l'on subventionne, considérant que ce résultat exceptionnel permet de venir financer une partie des besoins du CCAS sur l'exercice 2021, c'est tout.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Lauqué, voulez-vous compléter ?

Mme LAUQUÉ : Oui. Je voulais tout de même revenir sur Enetokia, puisque vous nous dites qu'en effet, ça a fermé, comme cela était prévu d'ailleurs depuis le départ, puisqu'au départ, Enetokia, c'est quand même une démarche volontariste de la part de la Ville de Bayonne et de l'Agglomération. Monsieur le Maire a décidé d'ouvrir Lauga au moment du confinement. C'était tout de même 100 000 euros. Enetokia, qui a pris la suite mi-janvier jusqu'au 31 mai, 180 000 euros. Alors certes, l'État nous a dit que nous pouvions maintenir Enetokia après le 31 mai. Oui, mais l'État finance un poste de surveillant de nuit. Il reste tout de même à la charge de l'Agglomération, la location de l'Algeco avec les sanitaires, le nettoyage du local, la location des box, le service des petits-déjeuners. Je pense que, bien sûr, vous comme moi, j'aimerais bien que tout le monde ait un toit sur la tête. On y arrivera peut-être un jour, à force d'avancer pas à pas, mais aujourd'hui, nous étions obligés, comme annoncé, de fermer le 31 mai.

M. ABADIE : J'ai déjà loué, dans cette instance, l'excellente démarche accompagnée par la Ville qui a vu la création de Lauga dans cette intelligence collective, avec les institutions, avec les associations, les bénévoles et, bien sûr, Atherbea, Lauga, comme Enetokia. Ce qu'il faudrait par rapport à ces centres d'accueil, de mise à l'abri... vous savez aussi qu'en Pays basque, nous ne sommes pas particulièrement pourvus, ne serait-ce qu'en comparaison avec le Béarn, et nous savons bien que c'est à la vue du territoire dans sa globalité, c'est-à-dire le Pays basque Nord, ici, où nous devrions pouvoir avancer beaucoup plus concrètement autour de la question, et je sais bien que ce n'est pas qu'à Bayonne à prendre en charge ces centres d'accueil.

Pour le reste, pour revenir au CCAS et en réponse à Madame Durruty, je prends note de ce que vous dites. J'irai voir de plus près bien sûr, mais quand même, je tiens à signaler que contrairement à ce qui avait été annoncé lors d'un précédent conseil municipal, en dix ans, depuis 2010, la subvention de la Ville de Bayonne à l'adresse du CCAS n'a augmenté que de même pas 7%.

Mme DURRUTY : L'essentiel, c'est que les ressources dont dispose le CCAS soient identiques et ne soient pas à la baisse par rapport à l'an passé. C'est, je pense, très clair, mais nous sommes à disposition pour vous détailler ce point si vous en avez besoin.

M. LE MAIRE : Merci pour cet échange. Maintenant, nous étions au rapport 39 qui concernait l'attribution de subventions, un rapport qui a été présenté par... il n'y pas eu de questions pour vous, Monsieur. On va mettre aux voix cette délibération 39. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre, j'imagine. Donc c'est adopté. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE LINGUISTIQUE

40. Petite enfance - Crèche municipale Saint-Esprit : démarche de labellisation de la section bascofone - plan d'accompagnement CAPB 2021-2024

Le rapport suivant, Xabier Parrilla-Etchart, c'est sur la politique linguistique, plus spécialement la Petite enfance avec une crèche bascofone.

M. PARRILLA-ETCHART : Oui, merci encore, Monsieur le Maire. Ce temps de réflexion a trait maintenant à la Petite enfance, plus spécifiquement à la crèche municipale de Saint-Esprit et dans sa démarche de labellisation de sa section bascofone. Engagée depuis plusieurs années en faveur de l'apprentissage de la langue basque et du développement de ses usages, notre Ville a souhaité que l'une de ses crèches municipales puisse illustrer et concrétiser cette ambition dans le cadre d'une démarche de labellisation. Initiée il y a trois ans, la démarche de labellisation de la section bascofone de la crèche Saint-Esprit nécessite, afin de poursuivre les actions engagées, un nouveau plan d'accompagnement qui couvrira la période de 2021-2024. Structuré autour des mêmes objectifs que précédemment, ce plan est néanmoins caractérisé par divers changements, dont l'intervention de la CAPB en lieu et place de l'OPLB, au titre de la Petite enfance. Remise à niveau, départs des agents en formation intensive et d'autres actions structureront ce plan doté d'une enveloppe financière annuelle de 25 630 euros. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Communauté d'agglomération Pays Basque le plan d'accompagnement susvisé, annexé à la note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Cette labellisation de cette section bascofone de la crèche Saint-Esprit. Oui, Monsieur Bergé.

M. BERGÉ : Nous n'allons pas revenir sur ce que l'on a dit en propos introductif, mais voilà, tout est lié. Là, nous sommes vraiment dans un secteur où l'on avait la crèche parce qu'elle est accueillie par l'école Jules-Ferry primaire, la section immersive en maternelle, le bilingue en (*inaudible : 2'49'05*), donc nous avons un vrai pôle éducatif et c'est particulièrement intéressant que cette crèche reçoive la labellisation et en espérant que, comme nous l'avons dit tout à l'heure, tout cela ne soit pas remis en question par les dernières décisions.

M. LE MAIRE : On est bien d'accord. Monsieur Esteban oui, vous n'étiez pas là tout à l'heure à l'ouverture, mais on en a eu des propos introductifs sur les langues. Allez-y.

M. ESTEBAN : Absolument, je suppose, merci, Monsieur le Maire. *Milesker. (Passage en langue basque : 2'49'35 – 2'50'00)*. Je souhaiterais savoir s'il est possible d'avoir un bilan de politique linguistique, notamment sur la question du développement de la langue basque chez les enfants et chez les jeunes, puisque nous savons qu'une récupération linguistique, surtout sur le secteur de Bayonne – Anglet – Biarritz, et Monsieur Parrilla le sait parfaitement, va dépendre des jeunes locuteurs, ce qui est vraiment l'angle essentiel. Moi, je souhaiterais savoir si un bilan va un jour apparaître ici, à l'échelle de la commune de Bayonne en particulier, et voir également, en matière de formation qui concerne le personnel communal, les efforts qui sont réalisés. Parce que ces formations en matière de personnel communal sont déséquilibrées d'une ville à l'autre, ici même et au sein du BAB, nous n'allons pas parler d'une ville fameuse concurrente rugbystique où les formations sont très, très développées sur le personnel communal, donnant des résultats, des gens qui poursuivent, qui continuent, la valorisation également. Et je crois que sur le secteur de la Petite enfance... il y a des secteurs très clés, je crois, sur le développement linguistique. *Milesker*. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci. Cela n'appelle pas de réponse spécialement, à moins que vous ne vouliez en donner.

M. PARRILLA-ETCHART : Je souscris parfaitement, Monsieur le Maire, aux propos de Mixel Esteban concernant ce bilan que nous pourrions faire ensemble dans les mois qui viennent. Bien sûr, j'acquiesce.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Pas d'abstention ni de vote contre ? Cette délibération est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

41. Association Euskaltzaindia / Académie de la langue basque - Avenant n°2 à la convention pour l'année 2021

Monsieur Parrilla-Etchart, vous avez l'autre rapport avec l'association Euskaltzaindia.

M. PARRILLA-ETCHART : Oui, l'Académie de la langue basque. Il s'agit de la proposition de la signature de l'avenant n°2 à la convention pour cette année. Il est proposé au Conseil municipal, sur la base des éléments précisés dans la note explicative de synthèse et d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention conclue avec l'association Euskaltzaindia - Académie de la langue basque, comportant la programmation des actions mises en œuvre par l'Académie pour l'année 2021, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer, ainsi que d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros, pour que cette association mène à bien ses projets pour cette année.

M. LE MAIRE : Pas d'abstention ni de vote contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

42. Office Public de la Langue Basque - Convention de partenariat pour la période 2021-2024 - développement d'un traducteur automatique neuronal français/basque - basque/français

Toujours Xabier Parrilla-Etchart avec l'OPLB, une convention de partenariat pour le développement d'un traducteur automatique neuronal français/basque.

M. PARRILLA-ETCHART : Oui, l'Office public de la langue basque s'est engagé aux côtés de la communauté autonome d'Euskadi dans le développement d'un traducteur automatique neuronal français/basque et basque/français, basé sur l'intelligence artificielle. Cet outil, mis à disposition gratuitement du public sur le site de l'OPLB, sera très rapidement en mesure d'offrir de hauts niveaux de service, n'ayant aucune commune mesure avec les traducteurs automatiques historiquement développés par de grandes sociétés numériques internationales. Il est proposé que notre Ville apporte son concours au développement des performances de ce traducteur en mettant à disposition des textes bilingues. Il est, en ce sens, demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : C'est une petite révolution malgré tout technique, voire technologique dans le domaine linguistique. Pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

43. Modification du tableau des effectifs

Madame Durruty, vous nous présentez la modification du tableau des effectifs, comme à chaque séance du Conseil.

Mme DURRUTY : Oui, il est demandé ce soir à notre conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs, qui comprend la création de douze postes, comme précisé dans la note explicative de synthèse. Dix de ces postes correspondent à des transformations de postes existants et deux, à de réelles créations, l'un concernant un chargé de mission de lutte contre les discriminations et l'autre, un agent d'accueil et de médiation pour le CIAP.

M. LE MAIRE : Très bien. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? Il est donc adopté.

M. ETCHETO : On ne prend pas part au vote, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Oui, c'est vrai, c'est habituel. Qu'est-ce que vous dites Monsieur Estebean ? Vous ne prenez pas part au vote ? C'est ça. Et Monsieur Bergé, qu'est-ce que vous faites ? On ne prend pas part au vote ? Très bien. C'est clair.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERLANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

SPORTS

44. Attribution d'une bourse d'aide à la préparation olympique en faveur de Perle Bouge

Oui, Monsieur Laiguillon, s'il vous plaît, le rapport sur l'attribution d'une bourse d'aide spécifique en faveur de Perle Bouge.

M. LAIGUILLON : Quel plaisir de présenter cette délibération. Je vais dire quelques mots introductifs. Les valeurs incarnées par Perle Bouge - elle sera présente à Tokyo - après avoir participé aux jeux de Rio, elle a eu la médaille de bronze, et de Londres, argent, après avoir participé, elle va entamer sa troisième Olympiade et je pense que ce n'est pas rien. Elle sera peut-être porte-drapeau de la délégation française. Je lui souhaite, nous lui souhaitons cette consécration et nous pouvons voter. J'appelle tous les élus et tous vos réseaux, bien sûr, à voter pour Perle Bouge. Vous dire aussi que cette aide illustre un lien que nous souhaitons établir et que nous avons établi entre la Ville de Bayonne et les Jeux Olympiques. Les valeurs universelles que nous connaissons tous de l'olympisme ont toute leur place dans notre chère ville et doivent, bien sûr, bénéficier à nos clubs. Aussi, dans la perspective des jeux de Tokyo et de Paris 2024, j'ai souhaité, nous avons souhaité accompagner les initiatives fédérales ou celles proposées par le Comité Olympique en faveur des Jeux.

Concrètement, vous dire que nous allons accueillir ici même - alors avec peut-être plus de succès que la culture dans le bruit quand il pleut - l'équipe de France d'handball féminin contre l'équipe de Norvège, le 4 et 6 juillet, deux rencontres bien sûr de très haut niveau. Nous avons candidaté au label Terre de Jeux de 2024, qui associe notre Ville au JO de Paris, et je peux vous le dire, puisque nous l'avons reçu ce matin, nous sommes labellisés et c'est une grande fierté. Nous avons aussi accueilli, il y a deux ou trois semaines, l'équipe de France de fleuret, et ce qui nous amène à une autre ambition : nous allons déposer également un dossier au centre de préparation aux Jeux afin d'accueillir, le cas échéant, sur la période des Jeux, des délégations sportives sur notre territoire. Et je ne doute pas que la qualité de nos installations sportives et le potentiel d'hébergement - et quand je parle de qualité des installations sportives, je pense aussi à l'AB Campus et le potentiel d'hébergement de notre bassin de vie - sauront séduire et ont séduit, parce que l'équipe de France de fleuret redemande à venir, quelques délégations nationales.

Je vais lire la délibération. Attribution d'une bourse d'aide à la préparation olympique en faveur de Perle Bouge. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une bourse individuelle d'aide d'un montant de 4 000 euros en faveur de Perle Bouge, rameuse de l'Aviron Bayonnais, pour compenser partiellement les charges de sa préparation aux Paralympiques de Tokyo 2021.

M. LE MAIRE : Pas d'abstention ni de vote contre ? Évidemment adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SYSTEMES D'INFORMATION

45. Acquisition de matériels, de logiciels et de prestations d'intégration associées dans l'optique de la mise en place d'un plan de reprise d'activité ou de continuité d'activité du système d'information - Lancement de la consultation des entreprises et signature du marché public

Olivier Alleman, sur l'acquisition de divers matériels et logiciels.

M. ALLEMAN : Dans l'optique de la mise en place d'un plan de reprise d'activité ou de continuité de l'activité des systèmes d'information, on va lancer une consultation des entreprises et signer un nouveau marché public. Pour être clair, c'est pour les besoins de renouvellement de l'infrastructure du système d'information utile au fonctionnement de tous les services municipaux. C'est essentiellement le remplacement des serveurs qui sont devenus obsolètes. Il est demandé au Conseil municipal, avec l'appui des éléments définis dans la note explicative de synthèse, d'autoriser le lancement du marché à lot unique, en la forme d'une procédure avec négociation, et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché, qui est un marché d'une durée de quatre ans et pour un montant estimatif de 470 00 euros HT.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

46. Participation de la ville à une expérimentation visant à développer l'Open Data

Toujours Olivier Alleman, sur la participation de la Ville à une expérimentation sur l'Open Data.

M. ALLEMAN : Oui, c'est l'Open Data, c'est le renouvellement d'une convention existante avec l'association ANTIC, qui est l'agence des usages numériques de l'Agglomération. Cette association avait présenté un projet d'expérimentation d'Open Data à l'échelle de l'ensemble du Pays basque, missionné par la Communauté d'agglomération Pays Basque. Elle a accompagné durant les trois dernières années, c'est-à-dire de 2018 à 2020, les seize villes de son territoire pour qui l'ouverture des données publiques en Open Data relève bien d'une obligation légale, selon les conditions énoncées que vous pouvez retrouver dans la note explicative de synthèse. Et au vu de ce bilan favorable des trois dernières années écoulées, et dans la mesure où la bonne gestion des données publiques revêt une dimension croissante pour notre collectivité, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la participation de la Ville de Bayonne à la démarche de partenariat proposé avec l'ANTIC jusqu'en 2023, de désigner deux représentants de la Ville pour participer au comité de pilotage et de suivre les travaux, le tout sans compensation financière, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tous les actes afférents.

M. LE MAIRE : ANTIC qui est une émanation de la Communauté d'agglomération. Pas d'abstention ni de vote contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

47. Protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre par le maire envers les auteurs de faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la tranquillité publique

Christian Millet-Barbé, vous avez à présenter un protocole de mise en œuvre d'une procédure de rappel à l'ordre par le maire avec les auteurs de fait portant atteinte au bon ordre, la sécurité et la tranquillité publique, protocole qui nous lierait au parquet.

M. MILLET-BARBÉ : Oui, mes chers collègues, quelques propos préliminaires, si vous me le permettez, pour rappeler qu'effectivement le rappel à l'ordre est un outil à la disposition du maire dans le cadre de ses pouvoirs de police et notamment, dans le cadre de ses pouvoirs en matière de prévention de la délinquance. Donc, on est bien dans une série d'actes qui se situent très en amont de toute procédure judiciaire. Ce rappel à l'ordre, c'est une injonction verbale qui est adressée par le maire ou son représentant, celui ou celle qu'il désignera pour cela, et c'est surtout le moyen d'un premier temps de réponse à des comportements qui pourraient, peut-être, amener les personnes qui se permettent un certain nombre de dysfonctionnements à stopper le processus dans lequel elles sont engagées. Le maire, pour ce qui le concerne, peut, en signant cette convention avec le procureur et donc, en se plaçant aussi sous le contrôle du parquet, puisque par définition nous ne pouvons pas intervenir pour des faits judiciairisés, nous ne pouvons intervenir que pour les faits qui ne sont pas judiciairisés justement, encore faut-il que nous puissions

signaler nos interventions au procureur pour vérifier qu'effectivement, il n'y a pas de plainte qui ait été déposée à l'égard des personnes que nous comptons recevoir pour faire ce rappel à l'ordre. C'est une forme d'aller-retour qui devra être organisée avec le parquet de façon à ce qu'à la fois, nous nous assurons qu'il n'y a rien d'engagé du point de vue judiciaire, mais également pour rendre compte au parquet de ce que nous avons procédé, à un certain nombre de rappels à l'ordre.

Les comportements en question, on les imagine assez bien. Ce sont tout un tas de comportements liés aux arrêtés municipaux, relatifs par exemple à la tranquillité publique, à la sécurité publique, à l'hygiène, à la salubrité. Ce sont aussi des comportements qui peuvent être signalés par divers organismes, par diverses personnes habilitées à le faire, je pense en particulier au milieu scolaire qui pourrait venir signaler, ici ou là, un absentéisme trop important chez certains élèves, qui nécessite à un moment donné que le maire puisse dire à la famille en particulier qu'il faut être particulièrement vigilant. Donc, nous faisons déjà cela pour un certain nombre de choses précises, qui ne relèvent pas à proprement parler de la convention que nous allons signer seulement maintenant, mais nous le faisons tout de même depuis quelque temps. Je veux parler, par exemple, des comportements qui ne sont pas conformes à ce que nous attendons et ce que la loi prévoit concernant les débits de boissons, la gestion des soirées par les petits restaurateurs. Et donc, il arrive assez fréquemment que nous recevions un certain nombre d'entre eux pour leur rappeler les règles qui doivent être respectées.

Alors là, nous allons étendre le processus à tout un tas de gens, en particulier à des mineurs qui, d'ailleurs, devront être accompagnés par leurs représentants légaux, bien sûr, ou toute personne habilitée à le représenter si le représentant légal, entre autres les parents, ne peuvent pas être présents. Et nous procéderons, de façon un peu solennelle, avec une convocation en bonne et due forme, à une rencontre, l'établissement des faits qui nous sera proposé par les services de police municipale, mais aussi par d'autres prescripteurs, je veux rappeler, par exemple, l'Éducation nationale. Nous signifierons à la personne, après l'avoir entendue, qu'il faut qu'elle cesse ce comportement et que tout cela peut l'amener à subir des tracasseries, voire des sanctions pénales plus lourdes si elle devait persévérer.

Donc, si vous en êtes d'accord, je vais vous présenter le rapport maintenant. Il s'agit donc d'un protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre que nous allons signer avec le procureur de la République dans les jours qui viennent. Et je le rappelle effectivement, cette démarche est instituée par la loi du 5 mars 2016, qui est la loi relative à la prévention de la délinquance et donc, à l'une des prérogatives principales du maire. Cette procédure de rappel permet au maire ou son représentant de convoquer en mairie une personne majeure ou mineure selon une procédure préétablie, afin de procéder à un rappel des règles de droit envers les auteurs de faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et la tranquillité publique. Et je termine, bien sûr, en rappelant que tout cela nécessite qu'il n'y ait pas de démarche judiciaire engagée.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, Jean-Marc Abadie.

M. ABADIE : Oui, juste un petit complément sous forme de question. De mon regard de travailleur social, Christian, est-ce qu'il serait possible d'imaginer, en plus de cette

convocation, de faire appel, par exemple pour des conflits de voisinage, de prendre langue avec un médiateur ou avec les mineurs, pouvoir faire venir des personnes habilitées, des personnes qui accompagnent ces mineurs, au-delà des représentants légaux ou des parents, pour avoir un maximum d'efficacité et de pouvoir aussi faire intervenir les personnes qui sont dans l'environnement du mineur ou du majeur ?

M. MILLET-BARBÉ : S'agissant par exemple du travail de médiation quand on a des conflits de voisinage, nous le faisons déjà aussi. C'est-à-dire que, quand nous avons une personne qui se comporte de façon insupportable dans un immeuble et que cela nous est signalé par des résidents, il est fréquent que nous proposons aux uns et aux autres, y compris donc à la personne qui pose problème, de nous rencontrer en mairie pour essayer de faire ce travail de médiation, car le médiateur est malheureusement souvent surbooké et donc, on essaie de faire ce premier travail. Lorsqu'il n'y a pas d'entente possible et que même la personne incriminée ne souhaite pas participer à ce travail de dialogue et de recherche de solutions communes, à ce moment-là, effectivement, ce sera le rappel à l'ordre pour la personne.

S'agissant des jeunes en particulier qui sont suivis éducativement, je pense en particulier à des jeunes qui pourraient être suivis, ne serait-ce que dans le cadre de la protection de l'enfance, je ne parle pas de jeunes délinquants, bien sûr que notre objectif est bien effectivement de travailler aussi avec les travailleurs sociaux qui s'en occupent, d'abord parce qu'on a besoin de s'appuyer sur eux. Le rappel à l'ordre, c'est quelque chose de formel qui va durer, admettons, une heure, peut-être moins, probablement moins d'ailleurs. Et puis ensuite, il va falloir qu'il y ait derrière un suivi des parents pour que l'enfant ne recommence pas ou le mineur ne recommence pas, mais peut-être le travailleur social déjà mandaté aura un rôle à jouer, et nous comptons, bien sûr, l'associer à cette démarche. Alors, ce n'est pas non plus une procédure dite contradictoire. Enfin, je veux dire, il n'y a pas un débat qui s'organise non plus, par exemple, les enfants ou les adultes ne viendront pas assistés d'un conseil, d'un avocat. Nous ne sommes pas dans cette procédure-là. C'est quelque chose de beaucoup plus léger, de beaucoup plus souple et qui a juste un caractère qui consiste à... en première intervention, avant même que tout cela s'envenime et se judiciaireise, il y a là au moins une réponse publique à un problème qui est posé.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Capdevielle.

Mme CAPDEVIELLE : Monsieur le Maire, chères et chers collègues, vous répondez donc, à travers la signature de ce protocole, à une demande du procureur de la République de Bayonne qui, semble-t-il, à ma connaissance, pour la première fois, demande l'application ici, dans le ressort de l'article L.132-7 du Code de la sécurité intérieure, telle qu'issue d'une loi qui date du 5 mars 2017, en rappelant toutefois que la philosophie de cette loi était de promouvoir une réponse à tout acte délinquant, un acte / une réponse.

Nous sommes dans une étrange situation aujourd'hui, en juin 2021 quand même, une situation qui est un peu schizophrène et notamment pour les élus locaux, puisque d'un côté ou en même temps diraient les élus et les membres de la République en Marche ici présents, la procédure de rappel à la loi, qui est une procédure judiciaire, vient juste d'être supprimée, cela vient d'être voté à la demande du gouvernement, alors même qu'il s'agissait du premier

niveau de réponse pénale. Le rappel à la loi permettait, puisque cela vient d'être supprimé, au procureur de la République ou à son représentant - c'était en général plutôt un OPJ, un officier de police judiciaire - de rappeler à l'auteur d'une infraction, en général les moins graves, et pour des infractions primaires, primodélinquants, les obligations qui résultent de la loi. Cela n'avait pour conséquence aucune condamnation, bien évidemment, pas de condamnation, c'est un peu la même chose que le rappel à l'ordre, ni d'inscription au casier judiciaire.

Donc d'un côté, on supprime le rappel à la loi qui représentait quand même 21 % de la réponse pénale particulièrement utilisée ici dans ce ressort. Le gouvernement, nous l'avons compris, a fait un geste politique très démagogique et très électoraliste à la demande de certains syndicats de policiers. En échange, il n'a rien proposé, provoquant la colère des magistrats ainsi que la colère de nombreux policiers, car pour toutes les affaires mineures désormais relevant du rappel à la loi, il n'y aura plus aucune réponse pénale. Donc, le parquet de Bayonne propose désormais de transférer sur le maire ou son délégué, finalement, une partie de ce qui pourrait relever, quand il s'agit de contraventions, puisqu'il ne s'agit que de contraventions les moins graves d'ailleurs, les cas de première classe, de déléguer une partie de ses compétences.

C'est vrai qu'on y réfléchit, mais c'est une vraie question politique qui se pose à nous. Est-ce que... et on comprend bien que le maire a un rôle de police, de police administrative, même de toute façon, article 40 du Code de procédure pénale, s'il a connaissance d'une infraction, il doit effectivement en déférer à l'autorité judiciaire. Mais est-ce que c'est vraiment le rôle, au-delà de ce que je viens d'indiquer et qui est du fait de la loi, est-ce que c'est vraiment le rôle d'un élu d'assurer, dans le cadre d'une convocation solennelle, ce rappel à l'ordre et compte tenu de la suppression du rappel à la loi, le maire qui n'est, je le rappelle, ni policier ni juge, serait susceptible, et c'est un vrai risque, de devenir à ce moment-là une sorte de procureur occasionnel.

Si, dans le cadre des petites incivilités, ce dont vous avez fait état et ce qui est pratiqué, cette mesure peut avoir un effet très bénéfique sur les personnes majeures en faisant même peut-être avant, d'abord, un travail de médiation et puis peut-être, après, un travail de cadrage, une sorte de - je n'aime pas l'expression parce qu'elle est désuète - de « bon père de famille », une sorte d'avertissement maternel ou paternel. Par contre, moi je pense qu'il faut être très prudent concernant les mineurs. Et ce d'autant qu'aujourd'hui, la situation des mineurs n'est pas celle d'il y a 20 ou 30 ans. L'Éducation nationale, je n'ai pas compris qu'elle était associée à ce protocole, ce qui est un petit peu dommage parce qu'elle pourrait quand même être concernée. Et qui plus est, le traitement de la délinquance des mineurs doit quand même toujours se refaire, si l'on en vient aux fondamentaux, dans le cadre de l'esprit de l'ordonnance de 45 telle qu'issue du Conseil national de la Résistance. Et ce n'est pas le gaulliste que vous êtes, Monsieur Millet-Barbé, qui me dira le contraire. Je pense que quand on revient à ces fondamentaux, c'est assez important. C'est-à-dire que l'ordonnance de 45, elle a toujours privilégié l'aspect éducatif et l'aspect préventif.

Or, et qui plus est de nos jours, la question de l'admonestation d'un mineur n'est pas un exercice facile. Pour être un professionnel du droit, la question des mineurs relève d'une compétence certaine et le traitement est assez complexe. Et le rappel à l'ordre d'un mineur,

pour moi, ne peut être réalisé que dans un cadre très contraint, à titre très professionnel, compte tenu des enjeux. Pourquoi ? Parce que nous sommes tous d'accord sur une chose ici, nous voulons éviter la récidive. Et justement, la première réponse pénale est fondamentale parce que c'est elle, par sa qualité, par son professionnalisme, par le fait qu'elle est extrêmement adaptée, qui va conditionner l'absence de récidive.

Voilà quelles étaient donc nos observations, nos réserves, en tout cas concernant les mineurs et la question de l'Éducation nationale, la question également du CLSPD qui est associé, qui devrait également rendre compte. Compte tenu de ces observations, nous nous abstenons.

M. LE MAIRE : Oui, rapidement.

M. MILLET-BARBÉ : Ma chère collègue, vous parlez des mineurs, et notamment en faisant référence à l'ordonnance de 45, relative à l'enfance délinquante que je connais bien pour avoir été moi-même un professionnel du ministère de la Justice, de la protection judiciaire de la jeunesse pendant de nombreuses années, et que j'ai eu donc à appliquer d'une certaine manière, comme tous les professionnels de la justice, il va de soi que l'on ne s'adresse pas à ces publics-là. On ne s'adressera pas au public dont le cas relève de l'ordonnance de 45, qui est relative à l'enfance délinquante. On va bien s'adresser à qui ? À des gamins qui sont des enfants, voire des mineurs, des adolescents qui sont en situation potentiellement de danger, et là, on est plutôt sur la loi de 70 relative à la protection de l'enfance ou des choses comme ça. Mais nous n'allons absolument pas venir travailler sur la base de délits constitués ou de comportements qui peuvent amener effectivement un juge pour enfants à prendre une décision relative à l'ordonnance de 45. Absolument pas. On est bien dans ce cas de figure que nous avons décrit tout à l'heure, qui est que dès lors que les choses se judiciaisent, y compris dans le cadre de la juridiction pour mineurs, nous n'intervenons pas au titre du rappel à l'ordre.

M. LE MAIRE : Bien, merci. Je vous propose maintenant de mettre cette délibération aux voix. Vous avez dit abstention, Madame Capdevielle, pour votre groupe ? Monsieur Esteban, vous avez dit abstention. Oui, Madame Laurence Hardouin, et Madame Bisauta aussi, abstention ? Pas de votes contre ? La délibération est donc adoptée. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 12, Mme HARDOUIN-TORRE, Mme BISAUTA, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

TEMPORADA

48. Mise à disposition des arènes

Le rapport suivant, Yves Ugalde, mise à disposition des arènes.

M. UGALDE : Oui, Monsieur le Maire, c'est dans le cadre de la programmation estivale. Il est proposé de mettre à disposition les Arènes de Bayonne de trois associations ayant sollicité la Ville pour l'organisation d'un spectacle. Ces mises à disposition, intervenant selon

les conditions définies dans la note explicative de synthèse, concernant le festival taurin « Va por ti Rafa », le festival « Pottoka Egunak », ainsi que le spectacle de Recortadores. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les mises à disposition des Arènes de Bayonne et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes ainsi que les conventions de prestations de billetterie.

M. LE MAIRE : Bien. Y a-t-il des questions ? Des abstentions ? Oui, il y a une question, Monsieur Esteban. Non, c'est un sens du vote ? Vous ne prenez pas part au vote ? Abstention ? Le micro ne marche pas. Y a-t-il des abstentions en dehors de Monsieur Esteban ?

M. BERGÉ : Juste Jean-Marc, Sophie et moi-même, nous votons pour.

M. LE MAIRE : D'accord. Est-ce que c'est clair pour les services ? C'est clair. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Abstention : 2, M. ESTEBAN, M. ABADIE

49. Contrats d'engagement des professionnels taurins

Dernière délibération, Yves Ugalde, sur la temporada.

M. UGALDE : Oui c'est la Ville qui a choisi d'organiser directement l'ensemble des spectacles taurins présentés aux Arènes et de ce fait, les contrats d'engagement doivent être conclus avec les différents professionnels taurins pour la mise en œuvre de la temporada 2021. Leur montant prévisionnel cumulé est estimé globalement à 450 000 euros, en cohérence avec les crédits prévus au budget annexe des Fêtes traditionnelles et de la temporada. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'ensemble des dispositions concernant l'engagement des professionnels taurins, telles que décrites en note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Merci. Vous avez le micro qui marche pour le coup, il faut l'appuyer par contre.

M. ESTEBAN : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, pour ma part, au nom d'Europe Ecologie Les Verts, je voterai contre cette délibération qui place, en fait, la Ville comme employeur de professionnels taurins, c'est le sens de cette délibération. Je pense que les temps doivent changer et cette délibération reste celle d'un passé qui ne passe plus ou qui passe mal, on s'en doute, dans une grande partie de la population. Elle indique que la Ville est l'employeur de tous les professionnels taurins. Je ne vais pas m'étendre ici sur la gratuité et les tarifs préférentiels aux corridas pour des enfants de l'âge de la maternelle, du primaire et du collège, parce qu'en ce qui me concerne - mais je sais que c'est le cas de beaucoup de monde aussi - on préfère que les enfants apprennent la musique à l'école, apprennent la musique à l'école Ohana, notamment.

Mais on constate, dans la délibération de ce soir, que la Ville prend en charge directement sur son budget 450 000 euros pour payer des toréadors et ceux qui y sont associés, un budget qui est en fait celui de tous les Bayonnais, même de celles et de ceux qui se désintéressent de la corrida, celles et ceux qui représentent la très grande majorité de la

population. Vous vous autorisez également à modifier cette somme en fonction des variations de la Sécurité sociale espagnole, de même qu'à verser à l'ensemble des professionnels taurins une prise en charge assez complète des frais en cas d'annulation.

(Passage en langue basque : 3'20'15 - 3'20'40) Il serait intéressant de savoir quel est le nombre de Bayonnais qui assistent aux corridas au regard d'un budget que, finalement, tous les Bayonnais vont régler. Je vous remercie pour votre écoute. *Milesker.*

M. LE MAIRE : Merci, donc oui, on vous a entendu. Monsieur Bergé ?

M. BERGÉ : Chez nous, cela n'a pas changé, tout va bien, nous ne sommes pas tous d'accord. Dans notre groupe comme dans la société bayonnaise il y a des gens qui ont une culture taurine, il y a des gens qui sont neutres, il y a des gens qui sont contre. Par contre, on a un élément que nous, on avait revendiqué dans notre programme électoral, c'était d'avoir une gestion qui ne soit pas une gestion municipale. Donc, en cohérence avec cette position, Sophie et moi-même, nous ne participerons pas au vote et je crois que Jean-Marc vote contre, c'est ça ?

M. LE MAIRE : Alors, qu'est-ce que vous avez dit : que vous votez vous ?

M. BERGÉ : Sophie et moi-même, nous ne participons pas au vote, comme d'habitude. Et Jean-Marc vote contre.

M. LE MAIRE : Monsieur Esteban vote contre. Et Monsieur Etcheto, vous ne l'avez pas dit encore.

M. ETCHETO : Comme d'habitude, la question du mode de gestion taurine, comme habituellement, donc on ne participera pas au vote.

M. LE MAIRE : Non-participation au vote. La délibération est adoptée par la majorité, qui n'a pas dit qu'elle s'abstenait ou qu'elle votait contre.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Votes contre : 2, M. ESTEBAN, M. ABADIE. Non-participation au vote : 8, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA-LANDA, M. BERGÉ.

C'était le dernier rapport et nous terminons à une heure raisonnable. Je vous remercie parce qu'il est 21h05, grâce aux efforts des uns et des autres. Merci et bonne soirée.

J'ai oublié de vous donner les dates du prochain Conseil municipal, c'est le 22 juillet à 17h30. Nous aurons une séance supplémentaire du Conseil municipal sur un seul sujet, qui concerne une mesure d'application pour le plan d'urbanisme et concernant le repositionnement du centre d'oncologie et seulement ça, sur l'avenue du 14-Avril, et ceci sera évoqué le 16 septembre. Nous aurons une séance spéciale, ce n'est pas une décision, c'est un avis parce que le Conseil municipal ne prend pas de décision dans ce domaine. Mais on a considéré, à la Communauté d'agglomération, qu'il fallait que ces dossiers soient présentés pour avis à tous les conseillers municipaux. Donc, c'est ce que l'on va faire. Je répète, séance publique le

22 juillet, une autre séance publique le 16 septembre, que sur un sujet, et puis une séance normale le 14 octobre, toutes ces séances se déroulant comme aujourd'hui, à 17h30. Je vous remercie et bonne soirée.